



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la communication interministérielle  
Pôle presse

# VEILLE PRESSE

## MATIN

du 08-07-2022

### **Principaux sujets :**

- **JOP 2024**

JO 2024 : la justice autorise le projet de piscine d'entraînement d'Aubervilliers

«Paris 2024, peurs sur les Jeux» : pourquoi le budget des JO est celui de tous les dangers

- **Protocole d'accord Niemeyer**

A Saint-Denis, l'immeuble Niemeyer accueillera les services de l'Etat et des activités culturelles

- **Mairie de Paris**

Face aux débordements des terrasses estivales à Paris, droite et écologistes unis contre le «manque de sanctions»

«Les réaménagements d'Anne Hidalgo à Paris: un désastre esthétique et écologique»

- **Accueil des réfugiés ukrainiens**

À Paris, 50 familles ukrainiennes accueillies dans des logements sociaux gracieusement rénovés

<b>SYNTHESE DU PANORAMA DU MINISTERE DE L'INTERIEUR.....</b>	<b>3</b>
<b>PREFECTURE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE.....</b>	<b>5</b>
A Saint-Denis, l'immeuble Niemeyer accueillera les services de l'Etat et des activités culturelles .....	5
<b>MAIRIE DE PARIS.....</b>	<b>7</b>
Face aux débordements des terrasses estivales à Paris, droite et écologistes unis contre le «manque de sanctions» .....	7
«Les réaménagements d'Anne Hidalgo à Paris: un désastre esthétique et écologique» ...	10
<b>CONSEIL REGIONAL IDF.....</b>	<b>13</b>
«Désolée si je l'ai enterré trop vite»: la gaffe de Valérie Pécresse qui annonce le départ du préfet Lallement .....	13
<b>JOP 2024.....</b>	<b>14</b>
JO 2024 : la justice autorise le projet de piscine d'entraînement d'Aubervilliers .....	14
«Paris 2024, peurs sur les Jeux» : pourquoi le budget des JO est celui de tous les dangers .....	15
<b>PREFECTURE DE POLICE DE PARIS.....</b>	<b>20</b>
« Je m'en fous, je suis de la police » : le bras droit du préfet Lallement visé par une enquête pour des violences sur un cycliste .....	20
<b>CRISE SANITAIRE.....</b>	<b>24</b>
Covid-19 : dans les transports parisiens, les usagers ne veulent pas un retour du port du masque obligatoire .....	24
<b>ACTUALITES GOUVERNEMENTALES.....</b>	<b>27</b>
Pouvoir d'achat : ce que contient le projet de loi du gouvernement.....	27
Etudiants précaires : bourses revalorisées de 4 %, aide de 100 euros... des mesures de soutien prévues à la rentrée.....	29
Elisabeth Borne fait un pas vers la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé .....	30
Emmanuel Macron invite les députés de la majorité à être en «campagne permanente» .....	31
Pouvoir d'achat: comment la facture énergie atteint au final 60 milliards d'euros .....	32
Deux nouveaux ministres pour inaugurer le siège de l'Anru à Pantin.....	34
<b>ACTUALITES POLITIQUES.....</b>	<b>36</b>
Jean-Luc Mélenchon: «Macron et Borne vont créer un désordre permanent» .....	36
<b>PRÉCARITÉ (SANS ABRIS, MIGRANTS, REFUGIES, HÉBERGEMENT D'URGENCE, MISE A L'ABRI).....</b>	<b>40</b>
À Paris, 50 familles ukrainiennes accueillies dans des logements sociaux gracieusement rénovés.....	40
<b>ACTUALITES FRANCILIENNES.....</b>	<b>42</b>
35 heures : la Seine-Saint-Denis se conforme à la loi, mais créé des exceptions .....	42
<b>AMENAGEMENT / TRANSPORTS.....</b>	<b>44</b>
«Super pour une première !» : dans les Yvelines, le nouveau tramway T13 cale au démarrage .....	44
«Une cathédrale dans un trou de souris»: on a visité la future gare RER E de La Défense .....	46
<b>LOGEMENT.....</b>	<b>48</b>
Rénovation énergétique : objectif 2050 pour l'ensemble des copropriétés parisiennes .....	48
<b>JUSTICE.....</b>	<b>49</b>

Mort de Michel Brahim sur un chantier : pourquoi l'indemnisation de sa veuve reste bloquée.....	49
<b>MEDIAS</b> .....	<b>51</b>
L'Etat condamné pour une tentative de perquisition dans les locaux de « Mediapart » .....	51
<b>IMMOBILIER</b> .....	<b>53</b>
Immobilier dans le Grand Paris : les gares du supermétro portent les prix à la hausse, mais jusqu'à quand ? .....	53

# SYNTHESE DU PANORAMA DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

## **Le ministre de l'Intérieur a rencontré hier le président du Conseil exécutif corse**

Selon Huffingtonpost.fr, [Gérald Darmanin](#) a rencontré hier Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif corse, pour étudier un changement de statut de l'île. Cette rencontre relance des discussions arrêtées après un cycle de violences à Ajaccio début avril, puis mises en suspens le temps des élections présidentielles et législatives. Le ministre de l'Intérieur doit se rendre en Corse « sans doute fin juillet », afin de « commencer les discussions qui sont conformes à l'idée (...) d'autonomie dans la Constitution de la République française. » Huffingtonpost.fr considère que ces échanges seront longs et n'aboutiront pas avant plusieurs mois. Le gouvernement espère trouver un compromis en s'inspirant d'un cas qu'il connaît déjà, celui de la Polynésie française.

## **Multiples incendies dans les Bouches-du-Rhône et le Gard**

Huffingtonpost.fr rappelle qu'hier dans l'après-midi des centaines de pompiers combattaient une multiplicité de départs de feux dans le Gard et les Bouches-du-Rhône, dans des conditions extrêmes, face à un fort mistral et des sols victimes d'une sécheresse précoce. [Gérald Darmanin](#) a souligné que près de 300 sapeurs-pompiers et 4 Canadiens luttèrent contre les sinistres. Il a témoigné son soutien aux soldats du feu. Dans la soirée, [Caroline Cayeux](#), ministre chargée des Collectivités territoriales, a annoncé qu'elle se rendait dans le Gard à la demande du ministre de l'Intérieur.

## **Un cycliste accuse un haut cadre de la préfecture de police de Paris de violences**

Le parquet de Paris a annoncé l'ouverture d'une enquête de l'IGPN contre un haut responsable de la Préfecture de police de Paris, accusé d'avoir agressé mi-mars un cycliste alors qu'il circulait sur une moto banalisée. Bfmtv.com précise qu'Alexis Marsan, le policier mis en cause, est l'adjoint au directeur de l'ordre public et de la circulation

(DOPC) de la PP. Alors qu'il circulait sur un quai de la Seine dans une voie réservée aux bus et aux vélos, le cycliste raconte qu'un motard, sans signe distinctif, s'est porté à sa hauteur : « Je lui ai dit 'c'est une voie pour les bus et les vélos, pas pour les motos' ». « Je suis de la police, tu t'arrêtes », lui aurait rétorqué le motard, avant de le pousser avec son bras. Le cycliste, cadre dans la fonction publique, a buté contre le trottoir et a chuté lourdement. Ses multiples dermabrasions et hématomes lui ont valu dix jours d'ITT. De son côté, Alexis Marsan a déposé une plainte « pour des faits qu'il qualifie de non-assistance à personne en danger et refus d'obtempérer. »

## **Entretien avec la coordinatrice du pôle national des crimes non élucidés, sériels et complexes**

Le Monde indique qu'actuellement des dizaines de procédures provenant de tous les parquets, cabinets d'instruction et archives, sur les homicides irrésolus sont rouvertes par le

pôle national des crimes non élucidés, sériels et complexes, installé le 1<sup>er</sup> mars au tribunal judiciaire de Nanterre. « L'idée de créer un pôle national destiné à traiter les affaires non élucidées et sérielles est venue d'un constat. Pour instruire un dossier ancien, il faut disposer de temps, beaucoup de temps. Pour élucider une affaire sérielle, il faut pouvoir recouper les éléments contenus dans le dossier avec des éléments présents dans d'autres dossiers. Si l'on est en présence d'un vrai crime irrésolu, cela signifie que toutes les pistes jusqu'ici explorées n'ont pas abouti. Soit la solution est ailleurs, soit il faut reprendre toutes les pistes à la lumière des techniques actuelles et du temps qui a passé. Pour cela, il fallait une équipe dédiée, aguerrie », déclare Sabine Kheris, qui dirige cette nouvelle division 'cold cases'.

### **A Lyon, généralisation de la vidéo-verbalisation**

Tv5monde.com informe que le conseil municipal de Lyon, dirigé par l'écologiste Grégory Doucet, a voté hier une délibération prévoyant la généralisation de la vidéo-verbalisation au parc des 571 caméras de vidéo-surveillance de la ville. Pendant plusieurs mois, une expérimentation sur différents secteurs a été conduite « avec succès », selon le maire. « Notre approche est pragmatique », a déclaré Grégory Doucet, expliquant avoir constaté une baisse des « violences routières » pendant ce test. « Le taux de récidive sous 10 jours après vidéo-verbalisation est de 1,1 % », a précisé Mohamed Chihi, adjoint à la sécurité. Les stationnements gênants, les franchissements de lignes continues, les rodéos, le non-respect des feux et les conduites dangereuses sont visés par la vidéo-verbalisation.

L'opposition, de droite et celle de l'ancien maire et ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, a voté cette délibération, mais l'a jugée insuffisante.

# PREFECTURE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

Les Echos

07/07/2022

Leo Da Veiga

## ***A Saint-Denis, l'immeuble Niemeyer accueillera les services de l'Etat et des activités culturelles***

**Le protocole d'accord pour l'occupation partagée de la DRIEETS et des collectivités locales du bâtiment a été signé mercredi 6 juillet. Les travaux devraient débuter en 2023 pour une livraison en 2025.**

Difficile encore d'appréhender, entre les amoncellements de fientes de pigeon qui ornent certaines salles, qu'il est un véritable monument architectural et patrimonial. A l'abandon depuis 13 ans, l'immeuble Niemeyer de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) va pourtant enfin avoir une deuxième vie. Ce mercredi 6 juillet, le préfet d'Ile-de-France Marc Guillaume et le maire (PS) de Saint-Denis Mathieu Hanotin ont signé un protocole d'accord sur l'utilisation future de cet immeuble, qui a accueilli entre 1989 et 2009 le siège du journal l'Humanité, avant son acquisition par l'Etat.

### **40 millions d'euros**

Bénéficiant d'un programme de réhabilitation de « plus de 40 millions d'euros » dans le cadre du Plan de Relance, dont les travaux doivent commencer l'année prochaine, le bâtiment accueillera dès 2025 les quelque 400 agents de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS, ex-DIRECCTE) d'Ile-de-France, actuellement basée à Aubervilliers.

L'objet du protocole signé ce 6 juillet vise à permettre aux collectivités territoriales du département (représentées par la ville de Saint-Denis) d'occuper ponctuellement le rez-de-chaussée et le toit-terrasse de ce bâtiment de 7.000 mètres carrés, pour y organiser des activités culturelles.

Cette dernière étape de négociation était une exigence de Mathieu Hanotin, qui souhaite que ce bâtiment rénové soit un « navire amiral » de la candidature de Saint-Denis au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2028. En effet, en sus de l'accueil de la DRIEETS, la rénovation de cet immeuble revêt une grande dimension patrimoniale.

Les toitures et façades du bâtiment, dernier projet français de l'architecte Oscar Niemeyer avant son retour au Brésil, ont en effet été classées à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 2007. Ils seront donc rénovés à l'identique, tout comme certaines salles aux murs de béton remarquables. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) assiste pour cette dimension patrimoniale l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC), maître d'ouvrage délégué du projet.

### **Un financement difficile à trouver**

« C'est bien grâce au Plan de Relance que nous pouvons mener à bien ce projet, car en temps normal il est difficile pour l'Etat d'investir seul 40 millions d'euros dans un bâtiment », a reconnu le préfet Marc Guillaume, en amont de la signature. En effet, si le marché a été signé en décembre 2021, cela fait de nombreuses années que l'idée d'une réhabilitation de

cet immeuble est évoquée. Un premier projet ambitionnait même d'y installer une sous-préfecture, mais les fonds n'avaient pas été trouvés.

Le financement du Plan de Relance intervient dans le cadre du volet « amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics », puisqu'un gros travail d'isolation thermique sera également réalisé sur le bâtiment. Pour tenir dans les délais du Plan de Relance, les travaux font l'objet d'un seul marché global, attribué à un groupement mené par Eiffage Construction, la même société qui avait construit l'immeuble en 1989. Le groupement obtient également un contrat de maintenance pour cinq ans.

Le Parisien

08/07/2022

Marie-Anne Gairaud

## ***Face aux débordements des terrasses estivales à Paris, droite et écologistes unis contre le «manque de sanctions»***

**Les groupes Écologiste de Paris et Changer Paris se sont coalisés pour faire adopter mercredi deux vœux visant à mieux contrôler et sanctionner les bars et restaurants qui ne respectent pas le règlement des terrasses.**

Au Conseil de Paris, un sujet sur les terrasses estivales peut en cacher un autre. Ce mercredi 6 juillet, juste après qu'a été actée l'organisation d'un concours de la plus belle terrasse, droite et écologistes se sont associés pour exiger de l'exécutif un renfort des contrôles sur ces mêmes terrasses.

Sur les bancs de l'hémicycle parisien, personne aujourd'hui ne conteste le bien-fondé de ces extensions (*autorisées du 1er avril au 31 octobre*), mais plusieurs voix s'élèvent pour rappeler que les abus sont nombreux et insuffisamment sanctionnés.

**« Le manque de sanctions a abouti à un cauchemar »**

Il faut « faire en sorte que les différentes alertes remontées par les riverains, les restaurateurs mais aussi les élus soient entendues », lance la cheffe des élus écologistes parisiens, Fatoumata Koné. Autre camp, même ton : « Paris ne peut pas se réduire à une gigantesque terrasse ! », s'exclame Aurélien Veron, élu LR de Paris Centre selon lequel « le manque de sanctions a abouti à un cauchemar ».

Le nombre de terrasses estivales a beau avoir considérablement baissé entre l'an dernier et cette année, Aurélien Veron juge les résultats insatisfaisants. « Esthétique douteuse, trottoirs bloqués, fermetures tardives au-delà de 22 heures », énumère le conseiller de Paris.

Plus de pouvoir aux maires d'arrondissements, pose de capteurs sonores, augmentation de moyens pour assurer le suivi des contrôles et verbalisations... Outre ces requêtes, les vœux formulés par les deux groupes politiquent requièrent également une accélération des procédures de levée des autorisations de terrasses en cas d'abus ainsi qu'un démontage plus rapide le cas échéant.

### **4 000 verbalisations depuis le 1er avril et 400 procédures de démontage**

En réponse à ces doléances, « les avis des maires d'arrondissements sont suivis dans 99,99 % des cas », souligne d'abord l'adjointe Pénélope Komites, en remplacement de l'adjointe chargée du commerce Olivia Polski, absente pour cause de Covid. La police municipale a dressé 4 000 verbalisations depuis le 1er avril et 400 procédures de démontage ont été engagées, selon les chiffres de l'élue qui, dans la foulée, a remis un avis défavorable sur les deux vœux.

L'alliance de circonstance entre la droite et les écologistes a néanmoins abouti à l'adoption de ces textes. « Les riverains attendaient cela depuis longtemps ! Le vote de ces deux vœux est avant tout la reconnaissance de l'étendue et de la gravité des nuisances subies par les riverains. C'est aussi un premier pas vers une révision nécessaire du RET (Règlement des

étalages et terrasses) », se félicite déclare Hélène Falloux, du collectif Droit au Sommeil, selon laquelle « les débordements continuent de façon massive ».

Interrogée sur les dispositions qu'elle allait prendre pour répondre à ces requêtes des deux groupes politiques, la mairie ne nous a pas apporté de réponse. « Les vœux, ça n'est qu'un acte politique. Rien ne contraint la ville à quoi que ce soit après l'adoption de ces vœux », note un élu du groupe Paris en Commun.

## Les terrasses à Paris : la réglementation



Les terrasses à Paris : la réglementation

Plusieurs maires d'arrondissements admettent pourtant que le dispositif de contrôle autour des terrasses estivales mériterait d'être renforcé, afin de mieux encadrer les gérants de bars et restaurateurs. « Des interventions de la mairie centrale nous passent dessus et ne tiennent pas compte de la connaissance du terrain et ça, ça ne peut plus avoir lieu », juge Geoffroy Boulard, le maire (LR) du XVIIe. Ce dernier regrette une procédure trop longue pour obtenir le retrait des terrasses des « restaurateurs rebelles ».

« Le retrait des terrasses des restaurateurs qui confisquent les trottoirs aux piétons prend beaucoup trop de temps et cela frustre, à raison, beaucoup les riverains », abonde Ariel

Weil, le maire (PEC) de Paris Centre. Lui espère voir les effectifs de la police municipale monter en puissance. « Il faudrait que les fermetures administratives décrétées par la préfecture de police soient aussi plus nombreuses », ajoute-t-il.

## **«Les réaménagements d'Anne Hidalgo à Paris: un désastre esthétique et écologique»**

**TRIBUNE - La municipalité parisienne ne se contente pas d'enlaidir gravement la capitale. Sur des questions cruciales, ses choix entraînent des résultats opposés aux objectifs qu'elle affiche en matière d'environnement, argumentent les architectes Tangui Le Dantec et Dominique Dupré-Henry.**

*Tangui Le Dantec et Dominique Dupré-Henry sont les cofondateurs d'Aux arbres citoyens!, association pour la sauvegarde des arbres détruits ou menacés par les travaux d'Anne Hidalgo.*

Les récents épisodes de canicule nous ont montré la totale inadaptation de Paris face au réchauffement climatique. Les solutions proposées par la ville - pistes cyclables, aménagement de cours d'école en cours «oasis», installation d'ombrières et de brumisateurs... - n'ont en réalité que peu d'efficacité. Et de nombreux réaménagements qu'elle réalise aggravent même fortement la situation.

L'aménagement de pistes cyclables, dont Anne Hidalgo a fait une priorité absolue, est certes positif, mais doit être relativisé: 80 % des déplacements à Paris se font en transport en commun et à pied. La priorité serait donc de penser d'abord en fonction du plus grand nombre et de faire en sorte que les parcours des piétons ne s'apparentent plus à des parcours du combattant, comme aujourd'hui.

Autre exemple, l'installation d'ombrières dans les jardins publics, sur lesquelles la ville communique beaucoup. Nous avons mesuré leur efficacité: lors de la canicule du 18 juin, avec 37 °C dans l'atmosphère, les mesures le long de la coulée verte dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, avec un thermomètre infrarouge, indiquaient 25 °C sous l'ombrière mais 20° sous les arbres, beaucoup plus rafraîchissants grâce à l'évapotranspiration, sans compter l'agrément qu'ils procurent.

Les récents aménagements de grandes places par la ville ont abouti à la création de gigantesques îlots de chaleur. Le meilleur exemple est celui de la place de la République, dont les arbres et la fontaine ont disparu au profit d'un vaste espace très minéral. Mesures à l'appui, attestées par des photos, le jour de la canicule, le thermomètre infrarouge indiquait 59,8 °C sur les surfaces minérales exposées au soleil, mais 28 °C sous les derniers platanes centenaires ayant échappé au réaménagement. Place de la Bastille, la température affichait 57,3 °C sur les surfaces minérales, baissant à 36 °C sous les jeunes arbres et 32 °C sous les arbres adultes. Ces places sont de véritables fournaies, et deviennent invivables par forte chaleur.

### **Les fontaines maltraitées**

La végétalisation est une priorité affichée de la politique municipale, à l'exemple de la place du Trocadéro et du projet OnE Site. Cependant, tous les espaces végétalisés ne se valent pas. Où est la logique de végétaliser une place qui n'a pas été conçue pour cela tandis que le projet prévoit de bétonner au pied de la tour Eiffel avec la construction de bureaux et de bagageries en espace boisé classé, menaçant des arbres centenaires?

Après avoir heureusement renoncé aux projets de forêts urbaines sur les places de l'Hôtel-de-Ville ou de l'Opéra, la ville réalise actuellement, place de la Catalogne, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, une mini-forêt urbaine dont l'impact sera quasi inexistant face au réchauffement climatique. La très grande majorité de ces arbrisseaux, plantés très serrés selon la méthode Miyawaki, seront morts dans les années qui viennent.

Enfin, la présence de l'eau et de fontaines est un remarquable moyen de rafraîchir la ville, nombre de places parisiennes étaient dotées de superbes fontaines. Malheureusement, elles disparaissent, victimes de réaménagements, comme place de la République. Et celles qui demeurent sont très souvent à sec et mal entretenues.

Dans les parcs aussi, les fontaines sont maltraitées. Les bassins en cascade du parc de Belleville, un des plus beaux parcs de ces dernières années, sont à sec depuis longtemps... Les magnifiques fontaines du Trocadéro ont été recouvertes l'été dernier par une fan zone qui a contribué à dégrader durablement le site. Très récemment le bassin du Champ-de-Mars a été enfoui pour organiser un événement hippique, l'Eiffel Jumping, laissant des dégâts sur le site (grilles Art déco).

L'ancienne ceinture verte de Paris, située globalement entre le boulevard des Maréchaux et le périphérique, est en train de se transformer peu à peu, sous l'effet de la spéculation immobilière, en ceinture de béton. Partout les arbres font les frais de ces opérations immobilières.

Le bétonnage intensif des nouveaux quartiers accentue le phénomène du réchauffement climatique. Le béton accumule de grandes quantités de chaleur qu'il restitue en déphasage la nuit, empêchant la température de baisser en ville, ce qui finit par épuiser les organismes

Place de la Porte-de-Montreuil, 76 arbres en bonne santé ont été coupés sur 195 menacés pour implanter environ 40.000 m<sup>2</sup> de bureaux, dont les droits à construire permettront de financer l'aménagement d'une dalle au-dessus du périphérique.

Porte de Bagnolet, l'opération Python-Duvernois prévoit la construction de 60.000 m<sup>2</sup> de bureaux, mettant en péril les arbres existants sur un fragile espace vert pourtant classé au plan local d'urbanisme.

Dans le parc de la Cité universitaire, la ceinture verte a été largement bétonnée avec la construction de nouveaux pavillons d'insertion urbaine assez peu réussie. Leur implantation très proche du périphérique ne respecte pas la largeur d'une bande de nature qui aurait été nécessaire pour préserver la continuité écologique. Le magnifique jardin des serres d'Auteuil a fait les frais de la construction de nouveaux cours de tennis couverts, malgré les nombreuses protestations des associations et des habitants. Les exemples sont si nombreux que l'on ne saurait tous les énumérer.

En périphérie, les nouveaux quartiers aménagés par la ville, souvent sur d'anciennes friches ferroviaires, cumulent tous les handicaps face au réchauffement climatique. Le quartier Chapelle international, malgré quelques espaces agréables mais sans générosité, constitue un ensemble très dense de tours implantées sans composition d'ensemble ni harmonie, où la rentabilité a dicté la forme urbaine au détriment de la qualité de vie des habitants et où les arbres se font rares.

À proximité, le quartier Rosa-Parks se présente comme une juxtaposition de bâtiments hétéroclites, sans unité de forme ni de matériaux, dont les façades souvent sombres et métalliques captent la chaleur. Les petits arbrisseaux dépérissent déjà au milieu d'un vaste espace sans aucune ombre l'été, le contraire de l'adaptation au changement climatique.

En face, sans harmonie entre les deux vis-à-vis, le quartier Éole-Évangile, avec l'opération Réinventer Paris, dont le lauréat est l'Îlot fertile, était supposé représenter un démonstrateur de la ville durable. Or les petites parcelles végétalisées mal en point, une forte densité, des bâtiments très proches de la voie ferrée et une volumétrie massive, donnent à l'ensemble un caractère austère et écrasant.

### **Les projets doivent s'adapter à l'existant**

Le bétonnage intensif de ces nouveaux quartiers a pour effet d'accentuer le phénomène du réchauffement climatique. Les îlots de chaleur urbains sont dus au fait que le béton accumule de grandes quantités de chaleur qu'il restitue en déphasage la nuit, empêchant la température de baisser en ville, ce qui finit par épuiser les organismes.

Donc, plus vous bétonnez, plus vous aggravez le problème de réchauffement climatique! Et les espaces publics, très réduits dans ces nouvelles opérations, ainsi que le peu d'arbres plantés n'offrent quasi aucune possibilité de rafraîchissement lors des périodes de fortes chaleurs.

Sans changement radical de politique, nous allons vers une situation très grave en termes de santé publique à Paris

La canicule de 2003 a causé une surmortalité importante à Paris due, parmi d'autres causes, aux îlots de chaleur urbains, or ces épisodes caniculaires vont se multiplier et seront de plus en plus chauds. Ainsi, sans changement radical de politique, nous allons vers une situation très grave en termes de santé publique à Paris.

Il faut repenser les aménagements de places et d'espaces publics, planter des arbres et mettre des fontaines, certes, mais surtout sauvegarder les arbres anciens et restaurer les fontaines qui existent. Cesser de bétonner le long du périphérique, trouver d'autres moyens pour financer ces aménagements que de construire des bureaux, sauvegarder ce qui reste de la ceinture verte et mettre en place un PLU réellement bioclimatique. Inverser l'ordre des priorités et préserver d'abord les arbres anciens, qui constituent notre meilleure protection contre le réchauffement climatique: les projets doivent s'adapter à l'existant. L'exemple des platanes centenaires menacés au pied de la tour Eiffel doit devenir le symbole de ce changement d'orientation.

Libération

07/07/2022

### **«*Désolée si je l'ai enterré trop vite*»: la gaffe de Valérie Pécresse qui annonce le départ du préfet Lallement**

En pleine séance, la présidente de la région d'Ile-de-France a évoqué le départ du très critiqué préfet de police de Paris. Avant que l'ex-candidate LR à la présidentielle ne se rétracte sous les rires des élus.

*«S'agissant des questions de sécurité, il faudra attendre la nomination du nouveau préfet de police.»* La présidente de la région Ile-de-France Valérie Pécresse a publiquement évoqué ce mercredi en pleine séance du conseil régional le départ du préfet de police de Paris Didier Lallement, avant de se rétracter. *«Non, on n'a pas un départ du préfet de police annoncé cet été»*, a-t-elle alors demandé au préfet de région Marc Guillaume, présent à ses côtés, avant de se raviser : *«Je ne suis pas dans le secret des dieux.»*

L'indiscrétion de l'ex-candidate LR à la présidentielle a provoqué des rires dans l'assemblée. *«Désolée pour le préfet Lallement si je l'ai enterré trop vite»*, a encore dit Valérie Pécresse, avant de passer à l'examen du budget supplémentaire.

Agé de 65 ans, Didier Lallement, critiqué pour sa vision musclée du maintien de l'ordre, est à la tête de la préfecture de police de Paris (PP) depuis mars 2019, après le saccage de l'avenue des Champs-Élysées lors d'une mobilisation des «gilets jaunes».

Mis en cause, entre autres, pour sa gestion de l'ordre public lors des incidents survenus autour du Stade de France pendant la récente finale de la Ligue des champions, le préfet de police avait reconnu *«un échec»* et des chiffres imprécis sur le nombre de faux billets ou de supporters sans billets.

Plusieurs sources policières ont dit à l'AFP que Didier Lallement avait déjà évoqué, bien avant le fiasco du Stade de France, son désir de quitter la Préfecture de police de Paris à la fin de l'été pour retourner dans son administration d'origine, la Cour des comptes, avant de partir à la retraite.

Le Monde  
07/07/2022

### **JO 2024 : la justice autorise le projet de piscine d'entraînement d'Aubervilliers**

**La ville d'Aubervilliers, obligée de revoir sa copie, a présenté une nouvelle mouture sans le solarium, objet de toutes les crispations, préservant ainsi les jardins ouvriers attenants.**

La cour administrative d'appel de Paris a validé, jeudi 7 juillet, le projet de piscine d'entraînement d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) en vue des Jeux olympiques (JO) de Paris 2024, dont la nouvelle mouture préserve les jardins ouvriers attenants. « *Le projet sur lequel la cour s'est prononcée avait très nettement évolué par rapport au projet initial* », a estimé cette juridiction dans un communiqué.

« *Deux permis modificatifs sont intervenus, qui ont profondément modifié le projet d'origine en supprimant d'abord le restaurant initialement prévu, puis les équipements qui devaient empiéter sur le périmètre des jardins ouvriers, en particulier la plage minérale, l'espace forme et bien-être et le solarium qui figuraient dans le premier projet* », a-t-elle justifié.

#### **Bras de fer judiciaire**

Situé près de Paris, le centre aquatique doit être finalisé à temps pour permettre aux athlètes olympiques de s'y entraîner avant les épreuves, avant d'accueillir le grand public à l'issue des JO. Mais sa localisation initiale, à cheval sur des jardins ouvriers centenaires, avait suscité l'ire de défenseurs de l'environnement qui ont engagé un bras de fer judiciaire.

Pour obtenir cette validation, la ville d'Aubervilliers, obligée de revoir sa copie, a présenté au juge une nouvelle mouture du projet. Elle a, pour cela, exclu l'objet de toutes les crispations : la construction d'un « *solarium* », sorte de terrasse minérale grignotant 4 000 m<sup>2</sup> de parcelles vivrières sur les 2,5 hectares (25 000 m<sup>2</sup>) des jardins des Vertus. Les opposants voyaient dans cet équipement annexe un symbole de la « *bétonisation* » qui asphyxie davantage les villes, à rebours, selon eux, de l'urgence écologique.

#### **Atteinte à la biodiversité**

Ces travaux auraient causé « *des conséquences difficilement réversibles* » dans ce « *noyau primaire de biodiversité* », avait estimé le juge des référés en mars, sommant la ville d'arrêter immédiatement cette partie du chantier. Les jardins concernés avaient déjà été détruits par les tractopelles.

« *Il n'y aura pas de construction, le projet a été abandonné. Le solarium ne se fera pas* », a affirmé, jeudi, la ville d'Aubervilliers à l'Agence France-Presse. Sur l'autre partie du site, « *deux grues se sont installées courant juin pour préparer la reprise des travaux* », a-t-elle ajouté. Le terrassement est « *en cours d'achèvement* » et le gros œuvre doit démarrer « *d'ici fin juillet* ».

La livraison de l'équipement est prévue en « *avril 2024* », juste à temps pour les JO qui auront lieu du 26 juillet au 11 août.

## **«Paris 2024, peurs sur les Jeux» : pourquoi le budget des JO est celui de tous les dangers**

**À deux ans de la cérémonie d'ouverture, Paris 2024 est en pleine révision budgétaire. C'était prévu, mais elle risque de créer des remous en interne, beaucoup de directions devant faire des économies. En cause, l'inflation, mais pas seulement.**

« Des Jeux à 6 milliards ! » C'est devenu la ritournelle des porteurs du projet dès le lancement de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, le 23 juin 2015. Sept ans, une crise du Covid et une guerre aux portes de l'Europe plus tard, tous les acteurs du projet s'accrochent à cette idée que le budget des Jeux ne doit pas dévisser. Alors même que les JO de Tokyo, marqués par la crise sanitaire, ont coûté 11,3 milliards d'euros, soit quasi le double de ce qui avait été estimé en 2013. On le sait, les enveloppes dédiées au plus grand événement sportif au monde ont toutes été largement dépassées. Paris 2024 peut-il échapper au dérapage incontrôlé ?

On évoque des Jeux à 6 milliards d'euros mais, en fait, le budget a, dès le départ, été scindé en deux. Le comité d'organisation (Cojo), dirigé par Tony Estanguet et chargé de livrer l'événement, disposait d'une enveloppe de 3,87 milliards d'euros, avec des recettes provenant du privé : CIO, billetterie, sponsors... La Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), qui s'occupe de la construction des sites manquants (village, centre aquatique...) et des différentes infrastructures nécessaires à l'organisation, a, elle, un budget de 3,2 milliards d'euros, dont 1,5 milliard venant de l'État et des collectivités. Si d'entrée le Cojo s'exprimait en « euros 2024 », en tenant compte d'une inflation « normale », la Solideo a longtemps raisonné en hors taxe « euros octobre 2016 », « parce qu'on ne peut jamais prévoir ce que sera l'inflation », précise-t-elle aujourd'hui.

### **Le casse-tête de l'inflation**

En mars 2021, la Solideo a fait une première tentative pour traduire son budget en « euros à terminaison ». L'hypothèse d'une inflation à 2 % par an avait alors été retenue et le budget établi à 4,3 milliards d'euros, en tenant compte également d'une somme d'environ 500 millions d'euros pour quelques aménagements supplémentaires — comme l'ajout d'un 3e bassin au centre aquatique ou de terrains au stade Yves-du-Manoir de Colombes — qui sont financés par les collectivités et non pas par la Solideo, car non nécessaires aux JO. « L'hypothèse ne tient plus, admet Nicolas Ferrand, DG de la Solideo. Si on tient compte des indices, on se rend compte que, sur un an, le coût moyen des bâtiments a pris 7,4 %, celui des travaux publics 11,3 %. » Une moyenne nationale sans doute inférieure aux hausses qui seront constatées en Île-de-France, du fait de chantiers sous tension. Par « chance », 80 % des marchés ont déjà été passés, soumis à l'indice national et donc à l'abri de la conjoncture francilienne.

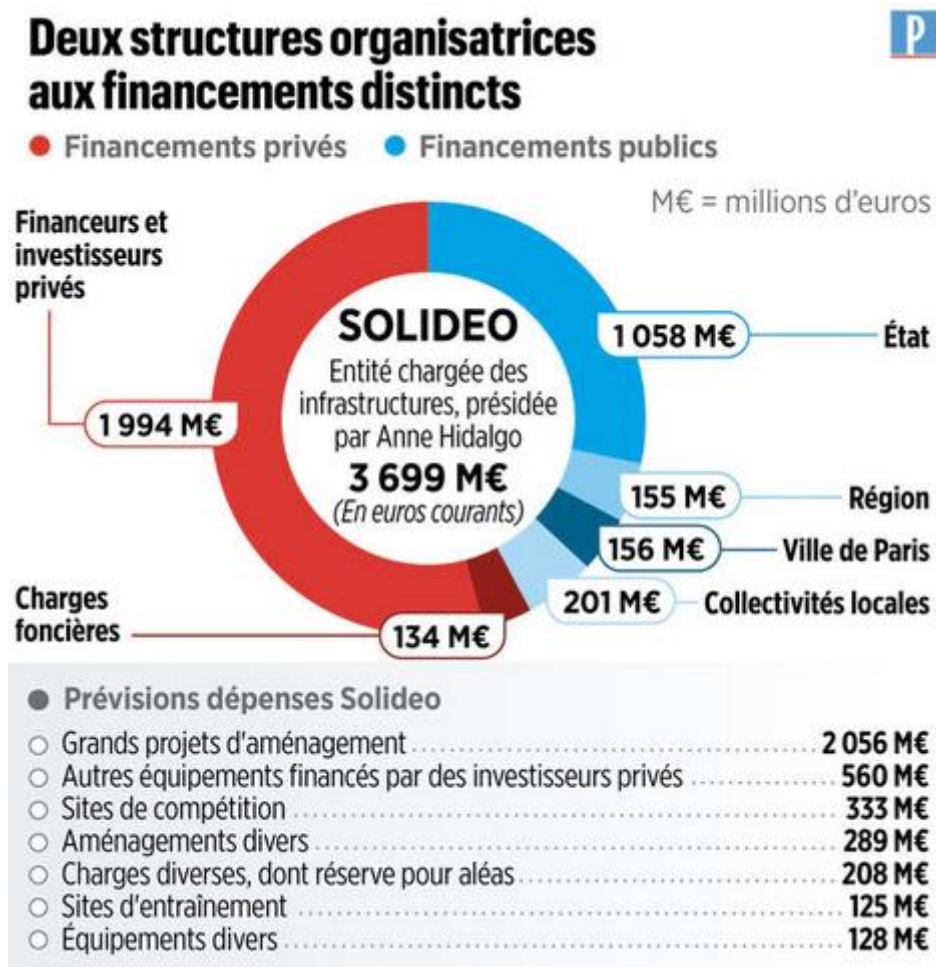
Alors que l'enjeu de la Solideo est « d'avancer au rythme de l'inflation », la source de risque se situe donc sur les 20 % de marchés non encore attribués. « On a des provisions et on travaille avec les entreprises de manière à rester dans l'inflation générale », souligne le

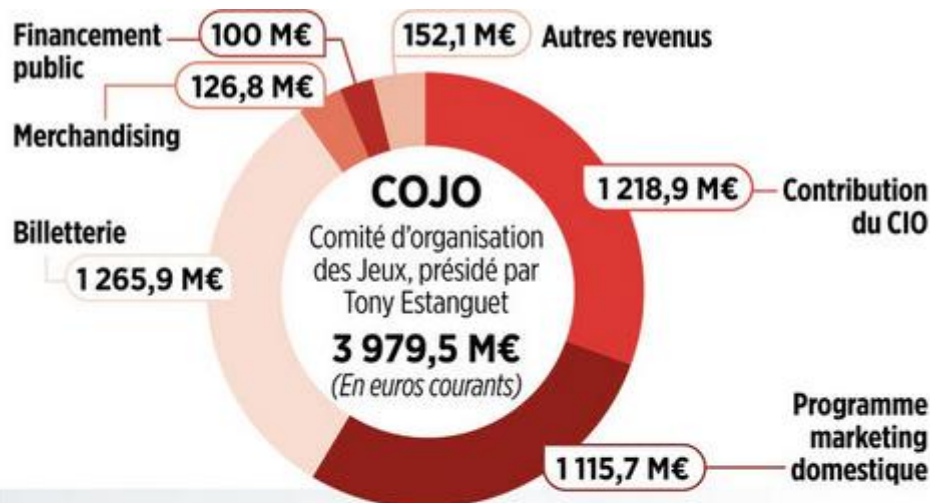
directeur général. La circulaire de Jean Castex de mars 2022, qui s'applique à toutes les structures de l'État (dont la Solideo) a permis aux entreprises qui ont eu des coûts exceptionnels élevés (qui peuvent être reliés à la crise en Ukraine et le reconfinement partiel de la Chine) d'être indemnisées. « Collectivement, début mars, nous n'étions pas sereins », avoue Nicolas Ferrand, qui se dit « confiant sur le fait que le budget sera tenu et que les besoins d'argent public strictement liés aux Jeux seront maîtrisés. »

### Des arbitrages qui créent des tensions en interne

Trois ans après, dans les bureaux de Pulse, siège du comité d'organisation, on doit encore pester sur la prise de position (ô combien risquée quand on connaît la suite) de la maire de Paris, Anne Hidalgo, qui s'était opposée à la signature de Total comme sponsor des Jeux. Ce sont plus de 120 millions d'euros qui se sont envolés, cassant au passage la dynamique des signatures de partenaires de rang 1 qui, à cause de la crise sanitaire, n'a jamais pu être relancée. Cette somme manque cruellement aujourd'hui au Cojo, qui mène actuellement une revue de budget, programmée dans le cadre des conditions opérationnelles du contrat de ville hôte.

Lors de précédente revue, en 2020, Paris 2024 avait étudié le moyen de réaliser 300 millions d'euros d'économies. Cette fois les ajustements pourraient être encore plus importants. Si le chiffre de 600 millions d'euros d'économies nécessaires pour que le budget reste à l'équilibre circule, Paris 2024 soutient « ne pas être du tout dans ces ordres de grandeur ».





#### ● Prévisions dépenses Cojo

○ Sports, services des jeux et opérations (dont sécurité : 295,6 M€) .....	<b>1 003,3 M€</b>
○ Infrastructures et sites .....	<b>756,8 M€</b>
○ Ressources humaines .....	<b>587 M€</b>
○ Technologies .....	<b>480 M€</b>
○ Réserve pour aléas .....	<b>315 M€</b>
○ Autres (droits marketing) .....	<b>262,9 M€</b>
○ Administration et héritage .....	<b>231,5 M€</b>
○ Communication et marketing .....	<b>179,2 M€</b>
○ Cérémonies et programme culturel .....	<b>163,9 M€</b>

SOURCES : PARIS 2024, SOLIDEO.

LP/INFOGRAPHIE. 6/7/2022.

Actuellement, toutes les directions sont invitées à évaluer leurs besoins, notamment en termes d'effectifs. « On leur demande une feuille de route, des projections, et ensuite on hiérarchise les besoins », pointe Michael Aloïsis, porte-parole du Cojo. Les arbitrages sont en cours. Si certains s'inquiètent d'une baisse de moyens dans certaines divisions qui entraîneraient, de fait, un recrutement de salariés moins qualifiés et donc moins opérationnels pour livrer les JO, au Cojo, on explique que chaque direction fonctionne non pas en « nombre d'ETP » (emplois à temps plein) mais avec des « enveloppes budgétaires », « libre à elles ensuite de recruter les profils qu'elles souhaitent ».

### Le rapport de la Cour des comptes pourrait donner des sueurs froides

Michael Aloïsis, porte-parole du Cojo, précise que le rapport d'audit rendu par le préfet Lambert préconise même d'intégrer « les risques de hausse de masse salariale. » Le rapport, arrivé la semaine dernière, a été plutôt bien accueilli à Pulse. Et pour cause, Jacques Lambert, patron de l'Euro 2016 de football après avoir été notamment directeur général de la Coupe du monde 1998, est plutôt dithyrambique sur le fonctionnement du Cojo. « Vu son parcours, il a un regard pertinent, utile et indépendant », répond Paris 2024 quand on fait remarquer que c'est Tony Estanguet qui a commandé l'audit. « Le comité d'audit estime que Paris 2024 s'est doté d'un dispositif structuré et performant de pilotage et de maîtrise de ses dépenses. Il repose sur des personnels compétents, des outils robustes et des procédures éprouvées », est-il écrit.

Plus loin, le comité « relève la qualité du travail qui a été accompli par les équipes pour concevoir le programme de billetterie et la politique tarifaire. Elle se traduit notamment par une documentation d'une remarquable précision. » Ou encore : « Le Cojo a mis en place un processus méthodique d'identification, de classification et d'évaluation des risques budgétaires qui garantit que tous les risques avérés, probables ou possibles sont connus et suivis. » N'en jetez plus ! Le rapport de la Cour des comptes — actuellement en préparation

— devrait en revanche engendrer davantage de sueurs froides, d'autant que, comme le prévoit la loi olympique, celui-ci sera présenté au Parlement en fin d'année et promet quelques débats houleux.

### **Une enveloppe sponsoring pas encore bouclée**

Si, en 2020, Paris 2024 espérait aller au-delà de 1,1 milliard d'euros de recettes sponsoring, il ne tire désormais plus de plans sur la comète. Jacques Lambert pointe que « la signature d'un contrat supplémentaire de rang 1, d'un montant égal à la moyenne des contrats déjà signés, est une impérieuse nécessité. Sans cette signature, l'objectif visé semble inatteignable ». Ça tombe bien. Après avoir signé avec Carrefour, le Cojo est en négociations avancées avec LVMH (*propriétaire du Parisien-Aujourd'hui en France*). Avec quels montants pour ces deux contrats ? Mystère, mais pas sûr qu'on aille au-delà des 130 millions d'euros (ou plus) versés par le groupe BPCE ou Orange, autres partenaires premium. Pour augmenter ses recettes, Paris 2024 devra chercher ailleurs que chez les partenaires privés.

Côté billetterie, le rapport Lambert pointe le différentiel, sur certains sites, entre la capacité réelle et la jauge disponible à la vente. Une fois notamment que le CIO a ponctionné son quota... Ce quota, l'instance internationale pourrait être amenée à le revoir à la baisse, afin que Paris 2024 puisse vendre davantage de billets. Le CIO pourrait aussi être sollicité concernant sa contribution de 1,5 milliard versée aux organisateurs des JO en période « normale ». Tokyo 2020 avait été très fortement touché par le Covid et le CIO lui avait octroyé une aide supplémentaire de 600 millions d'euros, notamment après le report des Jeux d'un an. Paris 2024 est impacté par la crise sanitaire et surtout par la guerre en Ukraine et ses conséquences notamment sur l'inflation. Suffisant pour obtenir une rallonge ? Elle serait la bienvenue et Thomas Bach, le patron du CIO, a déjà été sollicité dans ce sens.

### **Des réajustements sévères en vue**

D'autant que ni l'État ni les collectivités n'ont l'intention de mettre la main au portefeuille pour aider financièrement le Cojo, par exemple en prenant en charge certains coûts de la cérémonie de clôture. L'État, comme c'est le cas lors de chaque JO, a apporté une garantie. Dans la limite de 3 milliards d'euros, à hauteur du budget du Cojo, la garantie pouvant être déclenchée en cas d'annulation de la compétition. « La garantie de l'État (*qui sert aussi en cas de déficit*) n'a surtout pas vocation à être engagée, ce n'est ni l'idée, ni l'objectif », assure Fabrice Lacroix, directeur financier de Paris 2024. Pour éviter tout dérapage et couvrir les surcoûts liés à l'inflation, le comité d'organisation doit donc procéder à des arbitrages en interne, à des réajustements, qui dans certains secteurs risquent d'être sévères.

L'Académie, un programme qui doit notamment former des dirigeants et des volontaires susceptibles ensuite de grossir les rangs de futurs comités d'organisation, a du plomb dans l'aile. Certaines dépenses festives devront être oubliées. Enfin, se pose la question des RH. Plusieurs directeurs, parfois usés par la gestion en interne, ont quitté le navire. Avec quelques indemnités à la clé.

L'un des grands défis actuels est aussi d'évaluer les conséquences de l'inflation. « Évaluer l'inflation à ce stade est compliqué, convient Fabrice Lacroix. Une partie est déjà intégrée dans les hypothèses budgétaires que nous envoyent les candidats à nos marchés, une partie sera évaluée plus tard, elle est encore incertaine d'autant que nous n'avons pas un ou deux indices globaux et transversaux qu'on peut appliquer (*comme à la Solideo, qui a l'indice du*

*bâtiment et celui des travaux publics*). Pour projeter l'inflation, il faudrait une cinquantaine d'indices, dans ce domaine, on manque encore de visibilité, mais on y travaille. »

Est-il jouable, dans ces conditions, de rester dans le budget annoncé ? « On n'a pas d'autre choix que de rendre un budget à l'équilibre, rappelle Fabrice Lacroix. Est-ce que ça va être difficile ? Tous les exercices budgétaires sont difficiles. À deux ans des Jeux, tous les comités d'organisation passent par cette phase. » Paris 2024 espère limiter les surcoûts liés à l'inflation. « Oui, en période d'inflation, il est possible que le budget se réajuste à la hausse, mais on ne le fera que si on a des recettes supplémentaires qui permettent de le faire. »

### **Le coût de la sécurité, l'autre enjeu**

Paris 2024 doit aussi composer avec la nouvelle valse des sites, qui pourrait avoir des conséquences sur son budget, d'autant que de nombreuses études de faisabilité ont été faites. Parfois pour rien, le Cojo décidant finalement de changer de lieu. « Le concept est en cours de validation, les ajustements budgétaires aussi, mais on devrait s'en sortir correctement », défend le Cojo.

Et alors que, faute d'accord avec certains opérateurs, Paris 2024 remet en cause une partie de son Event Delivery Model (qui consistait à externaliser l'exploitation de sites durant les Jeux afin de faire des économies), il assure finalement qu'internaliser davantage la gestion de sites n'engendrera pas forcément de « dépenses supplémentaires. » Le temps joue pourtant en sa défaveur. « Plus Paris 2024 attend pour décider d'externaliser ou d'opérer lui-même, plus ses coûts seront élevés car il lui faudra recruter et trouver des prestataires qui risquent de faire monter leurs tarifs », estime cependant un expert du sujet.

Reste aussi l'épineux sujet du coût de la sécurité, celui qui fait tant parler lors de chaque JO (celui de Londres, qui s'appuyait cependant beaucoup sur du privé, a explosé). Le Cojo prendra sa part : la sécurisation des sites de compétitions, une partie de la cérémonie d'ouverture... Une autre partie de cette soirée qui se veut exceptionnelle, avec la Seine pour scène principale et non pas un stade, et coûteuse, sera à la charge de l'État. La question est longtemps restée taboue.

En 2017, au moment de l'attribution des Jeux à la France, chacun estimait qu'il était, « cinq ans avant l'événement, impossible d'évaluer le niveau de sécurité nécessaire, celui-ci évoluant notamment en fonction du risque terroriste ». « Le sujet fait cependant l'objet de nombreux rendez-vous au ministère de l'Intérieur », précise une source proche du gouvernement. Une réunion interministérielle pour aborder différents thèmes, notamment celui de la sécurité, est prévue fin juillet. L'été sera chaud...

## PREFECTURE DE POLICE DE PARIS

Mediapart

08/07/2022

Sarah Brethes

### **« Je m'en fous, je suis de la police » : le bras droit du préfet Lallement visé par une enquête pour des violences sur un cycliste**

Alexis Marsan, haut gradé de la préfecture de police déjà mis en cause pour sa gestion violente du maintien de l'ordre notamment lors de la finale de la Ligue des champions au Stade de France, est accusé d'avoir agressé un cycliste alors qu'il circulait sur une moto banalisée mi-mars à Paris. La vidéosurveillance n'a jamais été exploitée, et la plainte orientée vers le mauvais service. Une enquête a été confiée à l'IGPN lundi 4 juillet.

Le 16 mars 2022, sous un ciel clair, Olivier V., cadre de la fonction publique, traverse Paris sur son VTT rouge pour se rendre à son travail après avoir déposé son fils à l'école. Casqué, ganté, équipé d'éléments de signalisation fluorescents, il se décrit comme un cycliste prudent, qui choisit scrupuleusement ses itinéraires en fonction de critères de sécurité.

Vers 8 h 35, il roule « tranquille » sur le quai Saint-Bernard, en face de l'Institut du monde arabe, sur une voie réservée aux bus et aux vélos, large de 3,50 mètres. Selon son témoignage, consigné dans une plainte déposée le jour des faits, que Mediapart a pu consulter, le quadragénaire entend alors une moto vrombir derrière lui avant de se porter à sa hauteur, sur sa gauche. Le conducteur de cette moto gris foncé, âgé d'environ 40 ans, vêtu d'une tenue sombre et d'un casque avec visière relevée, lui signifie de se pousser.

« Je lui ai dit calmement : "C'est une voie pour les bus et les vélos, pas pour les motos" », relate le cycliste. Olivier V. affirme que le motard lui rétorque à ce moment-là : « Je m'en fous, d'ailleurs, je suis de la police, mets-toi sur le côté », avant de le pousser de son bras droit alors qu'il est en train de rouler. Il raconte avoir « été projeté au-dessus » de son vélo après avoir heurté le trottoir, puis être « tombé violemment au sol ».



moto qui se rapprochait de moi, une fois à ma hauteur m'a fait comprendre qu'il voulait passé à ma place.---  
---J'ai alors engagé la discussions avec le motard en lui disant sur laquelle il n'est pas censée rouler car elle est réservée.  
---Je vous précise qu'à ce moment le motard était à ma hauteur sur la voie de bus car la circulation était à l'arrêt sur la voie de bus à cause du feu rouge qui est situé juste avant le pont.---  
---Je vous précise que je me trouvais au niveau de l'arrêt VI de la ligne 63 lorsque le motard est arrivée à ma hauteur.  
---Le motard m'a répondu je m'en fou, d'ailleurs je suis de l'autre côté, je vous précise que nous étions en train de rouler tranquillement.  
---Je lui ai demandé pourquoi et en guise de réponse il m'a dit qu'il voulait aller vers le trottoir et ensuite j'ai chuté au sol.---  
---J'ai repris mes esprits après ma chute, j'ai entendu dire que ce qu'il venait de faire ça ne faisait pas Monsieur, il n'y avait pas de personnes qu'il était de la Police, il était à l'arrêt au début et discutait avec les autres usagers de la route.---  
---Question: Est ce que le motard vous a exhibé une casquette ou un brassard Police.?---  
---Réponse: Non, la moto était une moto tout ce qu'il y avait avait aucun signe distinctif qui aurait pu dire que c'était un policier.---  
---Question: A quel moment avez vous relevé la plaque?

Un certificat établi par un médecin le jour des faits relève des « lésions multiples » (dermabrasions, hématome, impotence fonctionnelle du poignet et du coude) et une radio met en évidence une suspicion de petit arrachement osseux au niveau du coude. Le médecin de l'UMJ (unité médico-judiciaire) qui l'examine deux jours plus tard lui octroie 10 jours d'ITT (incapacité totale de travail).

Après sa chute, le cycliste explique s'être « réfugié », « en état de choc », en contrebas du quai, dans un endroit inaccessible à moto : « Je voulais éviter d'être en contact avec ce monsieur surexcité et dangereux. » Pour lui, l'individu qui vient de l'agresser ne peut pas être un policier. Il affirme avoir ensuite entendu des piétons prendre à partie le motard, pendant qu'il mémorisait la plaque d'immatriculation. Et c'est là que l'affaire se complexifie.

### Vidéosurveillance effacée

Après avoir repris ses esprits, le cycliste se rend au commissariat du V-VI<sup>e</sup> arrondissement où il dépose plainte et apprend que la moto est effectivement un véhicule de fonction de la préfecture de police. Il ignore à ce moment-là que son conducteur est Alexis Marsan, directeur adjoint de la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) de la préfecture de police, récemment épinglé par Mediapart pour sa gestion calamiteuse de la finale de la Ligue des champions le 28 mai au Stade de France, et ses consignes violentes alors qu'il dirigeait des dispositifs de maintien de l'ordre lors des manifestations de « gilets jaunes ».

« J'avais été choqué par l'attitude du motard. Quand j'ai eu confirmation que c'était un véhicule de fonction, j'ai été stupéfait et outré, dit-il. J'ai conscience des dangers de la route, la seule chose que je ne pouvais pas imaginer, c'est la violence que l'on peut exercer sous couvert d'une fonction particulière à la préfecture de police. »

Pendant plusieurs semaines, Olivier V. n'a plus de nouvelles de sa plainte. Et ne prend plus son vélo pour aller travailler.

Un mois et demi plus tard, le 27 avril, il est convoqué au service du traitement judiciaire des accidents (STJA, placé sous l'autorité de la DOPC), auquel la procédure a été transmise. Il apprend alors que la vidéosurveillance –plusieurs caméras couvrent la zone selon les plans de la préfecture que Mediapart s'est procurés – n'a jamais été exploitée. Et que, passé le délai légal, les enregistrements ont été effacés... comme après le chaos de la Ligue des champions au Stade de France, qui a choqué le monde entier.

Mais si, dans le cas de la Ligue des champions, la vidéosurveillance n'avait pas été réclamée par les autorités dans les temps - 7 jours – à la direction du Stade de France, la situation est ici différente : la plainte a été déposée le jour des faits, et les images captées par les caméras de la préfecture étaient immédiatement accessibles aux enquêteurs.

Ce que je ne comprends pas, c'est que les collègues n'aient pas fait de recherches vidéo alors qu'il y a des caméras partout à cet endroit.

### **Une source à la préfecture de police**

Il découvre aussi que le certificat de l'UMJ qui lui octroie 10 jours d'ITT n'a pas été versé au dossier (au-delà de 8 jours, ce délit est passible de 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende). On l'informe enfin à cette occasion que les faits dénoncés par sa plainte – « violence volontaire par personne dépositaire de l'autorité publique » – ne relèvent pas du STJA, uniquement compétent pour les accidents.

*« Ce que je ne comprends pas, c'est que les collègues n'aient pas fait de recherches vidéo alors qu'il y a des caméras partout à cet endroit. Ont-ils fait les recherches ? Se sont-ils dit que ça sentait mauvais et qu'il valait mieux ne pas transmettre tout de suite ? »,* s'interroge une source à la préfecture de police. *« Si ça avait été qualifié tout de suite en violences et pas en accident, on n'en serait pas là »,* ajoute-t-il, précisant que le *« téléphone a beaucoup sonné au STJA »* quand les hautes sphères de la préfecture de police ont appris que des recherches avaient été effectuées sur la moto de fonction d'Alexis Marsan.

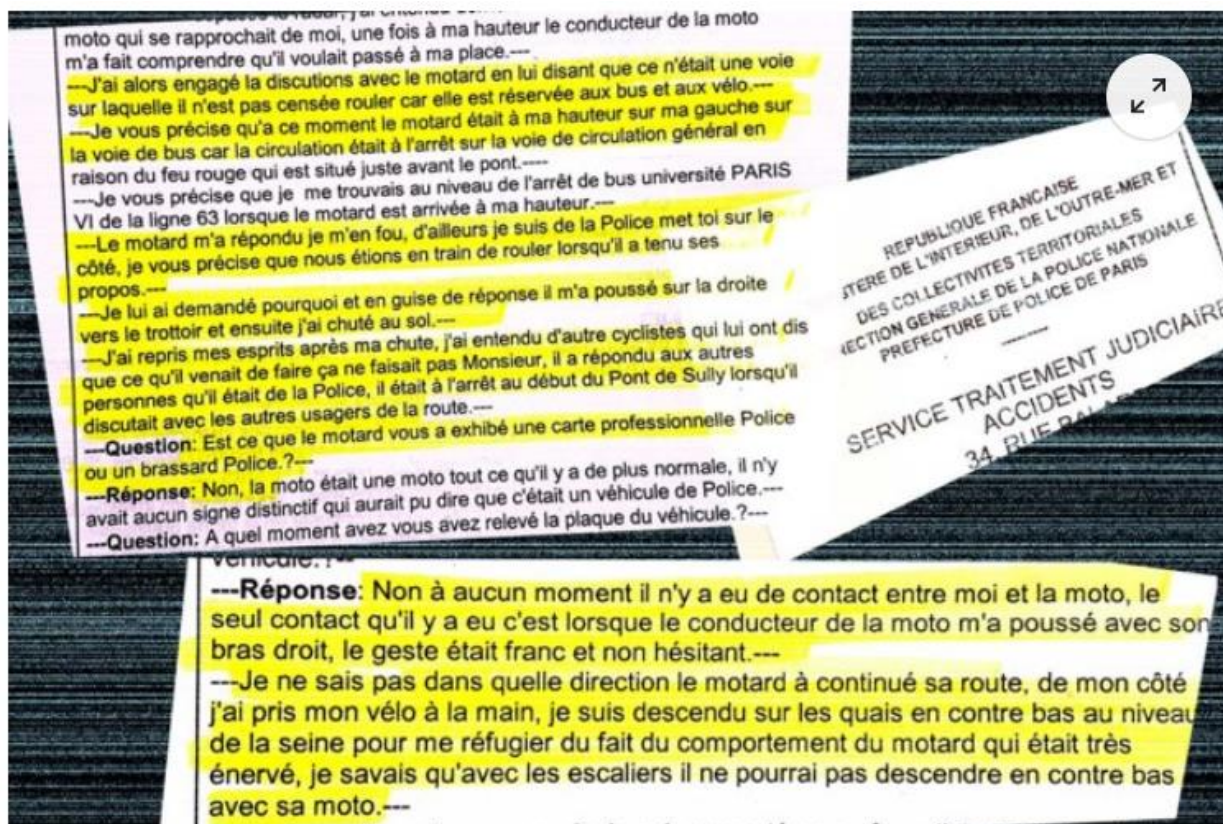
La surprise d'Olivier V. monte encore d'un cran le 27 juin dernier, quand il est de nouveau convoqué au service du traitement des accidents en raison de *« nouveaux éléments »*. Un brigadier lui apprend qu'il est visé par une plainte du motard pour *« non assistance à personne en danger »* et *« refus d'obtempérer »*, déposée... le 28 avril, soit le lendemain de sa première convocation au STJA. On l'informe aussi que ce policier a fait un rapport à sa hiérarchie, daté, selon son auteur, du jour des faits. *« Étrangement, le rapport d'Alexis Marsan daté du 16 mars est arrivé au STJA quand il a eu connaissance de la plainte contre lui, deux mois et demi plus tard »,* note la source de la préfecture.

### **Ni brassard, ni badge**

Dans ce rapport, dont Mediapart a eu connaissance, Alexis Marsan livre sa version des faits : le haut gradé décrit d'abord *« un cycliste en VTT rouge qui roule au milieu de la voie de bus sans commettre d'infraction »*. Il relate lui avoir demandé *« cordialement »* de se tenir à droite, estimant qu'il pouvait gêner le passage des véhicules d'urgence, et que le cycliste aurait alors *« tapé sur son guidon afin de l'écarter »*, ce qui l'aurait déséquilibré. Il dit avoir fait usage de ses avertisseurs sonores et lumineux – ce que contredit Olivier V., qui affirme n'avoir vu ni entendu aucun avertisseur ou signe (brassard, badge, arme à la ceinture) lui laissant penser que le motard était effectivement un policier.

Ce dernier explique avoir demandé au cycliste de s'arrêter, ce qu'il aurait refusé, avant de chuter, seul, après avoir buté contre le trottoir. *« Je tentais de l'interpeller mais plusieurs personnes venaient stationner devant moi, permettant au cycliste de s'échapper »,* écrit

encore le directeur adjoint de la DOPC. « Est-ce que j'aurais pu me prendre une balle dans la tête pour refus d'obtempérer ? », s'interroge aujourd'hui Olivier V., en allusion aux récentes affaires dans lesquelles des fonctionnaires de police ont tué des automobilistes pour ce motif.



Extraits de la plainte déposée contre Alexis Marsan.

Sollicité par Mediapart, le parquet de Paris a indiqué que la plainte d'Alexis Marsan était « à l'analyse ». Concernant celle déposée par le cycliste le 16 mars pour violences, le parquet indique « qu'à la suite notamment d'un signalement de l'intéressé sur la plateforme IGPN, ce service a été saisi des faits le 4 juillet 2022 ». Trois mois et demi après son ouverture, l'enquête est donc finalement confiée à la police des polices.

Interrogé sur les détails de l'affaire et le déroulement de la procédure, Alexis Marsan n'a pas donné suite.

La préfecture de police a quant à elle indiqué qu'Alexis Marsan avait « rédigé un rapport le jour même, transmis à sa hiérarchie en rendant compte des faits survenus sur son trajet domicile-travail le 16 mars 2022 mettant en cause un cycliste ». « M. Marsan a complété son rapport initial par un rapport complémentaire le 26 avril précisant certains éléments », a-t-elle ajouté. Questionnée pour savoir si le premier rapport avait bien été remis à sa hiérarchie le jour des faits, la préfecture de police n'a pas répondu.

## CRISE SANITAIRE

Le Parisien

07/07/2022

### ***Covid-19 : dans les transports parisiens, les usagers ne veulent pas un retour du port du masque obligatoire***

**Le masque redeviendra-t-il obligatoire dans les transports d'Île-de-France ? Avec la remontée du nombre de cas de Covid, la question est de plus en plus sur la table. Dans le métro et le RER, la plupart des voyageurs souhaitent continuer d'avoir le choix.**

« On a oublié nos masques à la maison », plaisantent Stéphane et Mina sur le quai de la ligne 9, station Trocadéro ce mardi après-midi. « Bon d'accord, c'est une blague », enchaînent-ils aussitôt. Le couple assume : « On sait que ce n'est pas forcément conseillé, mais on préfère ne pas les mettre. Honnêtement, c'est une bonne chose que ce ne soit plus obligatoire, on respire. »

L'obligation de porter le masque dans les transports en commun a été levée le 16 mai 2022, mais aujourd'hui, avec la recrudescence des contaminations Covid, son éventuel retour est de plus en plus dans les esprits. Le maire de Nice, Christian Estrosi, a pris un arrêté pour réintégrer l'obligation dans les bus et tramways de la métropole des Alpes-Maritimes à partir du lundi 11 juillet. D'autres élus réfléchissent à la question. En région parisienne, Île-de-France Mobilité, l'autorité organisatrice des transports, s'en remet à l'État. « Nous rappelons les consignes aux voyageurs : le port du masque est conseillé et il est important de continuer à respecter les gestes barrière. » Pour le reste, c'est aux usagers de juger.

#### **« Vivre avec l'épidémie »**

Entre la team masque et celle sans masque, un point d'accord revient : la liberté de le porter ou non est une bonne chose. « Les gens font ce qu'ils veulent et c'est bien comme ça », explique Raphaël, étudiant, dans une rame de la ligne 6, où rares sont ceux qui ont choisi de se protéger. Dans le RER A direction Rueil-Malmaison, Julie et Constant, âgés de 22 et 28 ans et habitant Neuilly-sur-Marne, se rendent à leur travail dans l'événementiel. Le masque, ils le mettaient quand il était imposé, depuis, ils l'ont très vite laissé tomber : « C'est plus obligatoire ! Au bout d'un moment, il faut vivre avec l'épidémie, comme la grippe. On comprend que des gens le portent, mais voilà... »

Sur le quai de la ligne 6 direction Charles de Gaulle-Étoile, de nombreuses personnes attendent le prochain métro. Parmi elles, Louise. Cette marchande d'art n'a jamais arrêté de porter le masque dans les transports en commun. « Vous n'êtes pas à l'abri que quelqu'un vous éternue dessus », explique-t-elle en riant, avant d'ajouter plus sérieusement : « C'est bien que ce ne soit pas obligatoire ! Je crois en la responsabilisation. »

En descendant à la station Charles de Gaulle-Étoile, une famille de Suédois, en vacances à Paris, raconte ne pas être à l'aise ici avec le port du masque : « J'en ai cinq dans mon sac, mais comme personne ne le met, ça ne nous encourage pas à le faire », explique la maman, Ylva, 40 ans.

Un sentiment que ne partage pas du tout Marie-Thérèse, 76 ans, convaincue que ne pas mettre le masque dans les transports en commun n'est pas responsable : « Il y a une

augmentation des cas. C'est désolant de ne pas le mettre. Il y a des gens qui sont malades, qui sont hospitalisés, qui meurent ! » Dans le métro, elle compte le garder encore longtemps et espère que « le gouvernement le rendra de nouveau obligatoire dans les transports ».



Le Parisien

07/07/2022

Aurélie Lebel

### ***Pouvoir d'achat : ce que contient le projet de loi du gouvernement***

**Alors que les débats s'annoncent animés à l'Assemblée nationale, le gouvernement a présenté ce jeudi en Conseil des ministres l'intégralité de ses mesures en faveur du pouvoir d'achat des Français.**

Voilà des mois que les mesures sont annoncées, bribe par bribe. Pendant et après la campagne présidentielle, Emmanuel Macron a promis des coups de pouce pour aider les Français à traverser ces mois de forte inflation. Finalement, plus de deux mois après la date prévue, le gouvernement a présenté les 20 milliards d'euros de budget nécessaire à son projet de loi « pouvoir d'achat » ainsi que le Projet de loi de finances rectificative pour 2022 (PLFR), ce jeudi 7 juillet, en Conseil des ministres.

Dans les faits, la plupart des dispositifs — qui feront l'objet d'une discussion, d'éventuels amendements, de modifications et, au final, d'un vote favorable ou non au Parlement — sont déjà connus : suppression de la redevance audiovisuelle (138 euros), triplement de la prime Macron, aide exceptionnelle de rentrée (ancien chèque alimentaire) de 100 euros, revalorisation des pensions et des minima sociaux de 4 % dès juillet, prolongement du bouclier tarifaire sur l'énergie jusqu'à la fin de l'année...

#### **Les gagnants du « paquet pouvoir d'achat »**

Si les mesures sont votées telles quelles à l'Assemblée, la grande majorité des Français vont bénéficier d'un coup de pouce. Le bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité a ainsi permis de limiter la hausse des prix de l'électricité à 4 % (au lieu de 35 %) et de bloquer ceux du gaz qui se sont envolés de 50 %. Par ailleurs, la plupart des foyers devraient profiter de la suppression de la redevance audiovisuelle promise pendant la campagne présidentielle.

Pour les autres mesures, elles dépendent soit du statut (retraités, fonctionnaires, salariés du privé...), soit du niveau de revenus. Exemples : l'aide exceptionnelle de rentrée de 100 euros, majorée de 50 euros par enfant, sera versée aux 8 millions de bénéficiaires d'allocations comme le RSA, le RSO, l'ASS, l'AER, l'ASPA ou de l'AAH et les 750 000 étudiants boursiers sous critères sociaux profiteront d'une revalorisation de 4 % dès la rentrée scolaire de septembre.

#### **Le carburant, un nouveau dispositif à discuter**

C'est encore une proposition, non inscrite noir sur blanc dans les deux textes présentés ce jeudi. Mais le nouveau dispositif « carburants » annoncé ces derniers jours par le ministre de l'Économie Bruno Le Maire devrait, s'il est voté, se déployer d'ici la fin de l'année.

Le principe : le coup de pouce à la pompe de 0,18 euro, qui bénéficie à tous les automobilistes, devrait diminuer en passant à 0,12 centime en octobre, 0,06 centime en novembre avant de s'arrêter au 1er décembre. En parallèle, une indemnité carburants « travailleurs » sera mise en place à partir d'octobre 2022. Sur demande, via le site des

impôts, les actifs les plus modestes qui utilisent leur voiture pour aller travailler pourront bénéficier d'une prime de 100 ou 200 euros en fonction de leurs revenus et de la composition de leur foyer, avec un bonus de 50 à 100 euros pour les gros rouleurs qui conduisent plus de 12 000 km par an.

### **Faciliter les résiliations de contrats ou d'abonnements**

Pour éviter les abus des professionnels qui offrent aux consommateurs la possibilité de souscrire à un contrat du quotidien (téléphone, Internet, gaz, électricité mais aussi magazine) par voie électronique, la loi les obligera dès début 2023 à prévoir un dispositif de résiliation en ligne facile et direct, via un bouton « résiliation ».

## ***Etudiants précaires : bourses revalorisées de 4 %, aide de 100 euros... des mesures de soutien prévues à la rentrée***

**Ces annonces s'inscrivent dans la loi pouvoir d'achat, présentée ce jeudi en conseil des ministres et viennent compléter des mesures de soutien déjà existantes.**

Dans sa lutte pour contrer les effets de l'inflation, l'exécutif n'oublie pas les étudiants. Le gouvernement a annoncé son intention de revaloriser les bourses sur critères sociaux des étudiants de 4 % à la rentrée, selon un communiqué publié ce jeudi. Cette mesure fait partie du projet de loi pouvoir d'achat présenté le même jour en Conseil des ministres.

Cette revalorisation, qui s'aligne sur la hausse d'autres prestations sociales comme le RSA ou les allocations familiales, représentera l'augmentation la plus importante sous la présidence d'Emmanuel Macron. « C'est une hausse historique, tenant compte de cette situation extraordinaire et qui s'ajoute aux revalorisations de + 3,3 % décidées lors du précédent quinquennat », s'est félicité le gouvernement dans un communiqué.

Parmi les autres coups de pouce aux étudiants précaires, une aide exceptionnelle de rentrée de 100 euros sera proposée aux étudiants boursiers ainsi qu'aux bénéficiaires des APL qui ne résident plus chez leurs parents. La même aide exceptionnelle sera distribuée aux ménages modestes, précise le gouvernement.

Dispositif mis en place pendant la crise sanitaire, le repas universitaire à un euro pour les étudiants boursiers ou précaires sera également maintenu pendant toute l'année universitaire 2022-2023. « Depuis 2020, près de 32 millions de repas ont été servis pour un euro à des étudiants boursiers ou identifiés comme précaires par les Crous », selon le gouvernement.

À noter également que près de 800 000 étudiants, selon le gouvernement, profiteront de la revalorisation des APL, autre dispositif prévu par la loi. Ces annonces exceptionnelles viennent en complément des mesures de protection déjà annoncées comme le gel des droits d'inscription à l'université et des loyers des résidences universitaires, indique l'exécutif.

Des annonces qui n'ont pas convaincu le syndicat étudiant « L'Alternative » qui déplore une revalorisation des bourses insuffisante et demande la suppression de la CVEC, « véritable taxe étudiante, indexée sur l'inflation ». « L'Alternative déplore cet effet d'annonce de la part du Gouvernement, qui prouve une fois de plus son mépris de la jeunesse », a indiqué le syndicat dans un communiqué.

## ***Elisabeth Borne fait un pas vers la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé***

**La majorité était jusqu'ici opposée à cette réforme, au nom de l'équité, alors qu'elle était largement soutenue par les oppositions.**

Au cours de sa déclaration de politique générale dans l'Hémicycle, Elisabeth Borne a annoncé une réforme de l'allocation adulte handicapé (AAH). « *Nous partirons du principe de la déconjugalisation* », a-t-elle déclaré. Cette aide, destinée à compenser l'incapacité à travailler, ne serait ainsi plus calculée sur la base des revenus du conjoint de la personne bénéficiaire, comme c'est le cas aujourd'hui. Une déclaration surprenante au vu de la frilosité du gouvernement et de la majorité ces cinq dernières années sur cette question épineuse.

Largement soutenue par les oppositions au nom d'une « *justice sociale* », du Rassemblement national au Parti communiste, l'individualisation de cette allocation avait été rejetée, en décembre 2021, par la majorité. L'ancienne secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, y voyait une mesure inéquitable, car bénéficiant sans distinction aux personnes modestes comme aux plus fortunées. Les députés de la majorité avaient alors préféré voter un abattement forfaitaire de 5 000 euros sur les revenus du conjoint, mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

A la suite de ce revirement, présagé par Emmanuel Macron pendant l'entre-deux-tours, des députés de la France insoumise n'ont pas tardé à réagir sur les réseaux sociaux, dénonçant un non-sens. « *Elisabeth Borne annonce la déconjugalisation de l'AAH, alors que [le parti présidentiel] l'a refusée à plusieurs reprises pendant le précédent mandat. Maintenant c'est une question essentielle de dignité !* », a raillé Bastien Lachaud, député de Seine-Saint-Denis, sur Twitter. Du côté des associations, APF France handicap réclame une « *mise en œuvre dès à présent, via le projet de loi de pouvoir d'achat... sans attendre une réforme de l'AAH* ».

## ***Emmanuel Macron invite les députés de la majorité à être en «campagne permanente»***

**Le président de la République a reçu à l'Élysée quelque 200 parlementaires de son camp aux côtés d'Élisabeth Borne et de plusieurs ministres.**

Emmanuel Macron a tenté de mobiliser jeudi soir les troupes du camp présidentiel à l'Assemblée, les invitant à être «*en campagne permanente*» pour «*élargir*» la majorité et à rester «*unis et groupés*». «*Ce que je vous demande c'est d'être en campagne permanente*», a-t-il lancé - selon des propos rapportés à l'AFP par plusieurs participants - en recevant quelque 200 parlementaires à l'Élysée, au côté de la première ministre Élisabeth Borne et de plusieurs ministres dont Marc Fesneau (Agriculture) et Éric Dupond-Moretti (Justice).

### **Ne pas céder au «découragement»**

«*Il faut que le risque ou la peur du combat ne soit pas chez nous*», a-t-il ajouté en référence au coût politique que pourrait représenter une éventuelle dissolution, autant pour les oppositions que pour le camp présidentiel. Le chef de l'État a longuement insisté sur «*l'ADN*» de la macronie, à savoir faire travailler ensemble des «*femmes et des hommes de droite et de gauche*». «*Ce que j'attends de nous collectivement c'est de construire à nouveau ce dépassement*», de bâtir des «*majorités de rassemblement*», a-t-il martelé.

«*Nous devons amener les oppositions à l'esprit de responsabilité*», a-t-il insisté, appelant à «*construire des compromis et des réponses fortes*». Emmanuel Macron a eu une «*pensée émue*» pour tous les «*camarades*», y compris des ténors de La République en marche comme Christophe Castaner et Richard Ferrand, qui ont été battus aux législatives. «*Ils nous manquent. C'est le plus dur de cette période*», a-t-il lâché, tout en appelant ses troupes à ne pas céder au «*découragement*» face à une situation politique «*atypique*».

Le chef de l'État a également insisté sur la nécessité pour le camp présidentiel de garder les rangs serrés alors qu'il lui manque une quarantaine de sièges pour atteindre la majorité absolue et que des compromis devront être trouvés texte par texte. «*Quand sonne la bataille* (pour le vote des lois, NDLR), *pas un ne doit manquer*», a-t-il averti, tout en invitant les groupes à «*faire vivre leurs différences*» en interne. Il a invité enfin les députés à «*garder du temps sur le terrain*» et à faire des «*textes moins longs, moins nombreux*» pour mieux «*bâtir des coalitions*».

## ***Pouvoir d'achat: comment la facture énergie atteint au final 60 milliards d'euros***

**Les dépenses supplémentaires devraient permettre de stabiliser le pouvoir d'achat par habitant cette année, espère le gouvernement**

Les faits -

Le gouvernement a présenté jeudi en conseil des ministres le projet de loi de finances rectificative et le projet de loi pour le pouvoir d'achat.

Ils sont pas frais mes milliards ? Comme pour les poissons, la date de mise sur le marché des euros n'est pas toujours facile à retracer. Entre les milliards d'euros budgétés fin 2021 pour protéger le pouvoir d'achat des Français dès le début de la crise énergétique, ceux rajoutés début 2022 avant l'élection présidentielle, puis décidés avant les élections législatives, et enfin proposés ce jeudi dans le projet de loi sur le pouvoir d'achat et le projet de loi de finances rectificatives (PLFR) 2022 présentés en conseil des ministres, on s'y perd.

Jeudi, le gouvernement a chiffré à 20 milliards d'euros en 2022 les nouvelles mesures pour le pouvoir d'achat qui seront débattues au Parlement. Le même jour, la Cour des comptes a souligné que le PLFR 2022 qui va avec conduisait à 60 milliards d'euros de dépenses supplémentaires par rapport à la loi de finances initiale 2022 adoptée fin 2021. Dont 46 milliards d'euros de dépenses de l'Etat, 9,5 milliards pour la sécurité sociale et 4,6 milliards pour les administrations locales.

**Additions.** Comment s'y retrouver ? Les 20 milliards d'euros mis en avant par l'exécutif ne comprennent en fait que 7 mesures nouvelles dédiées exclusivement au pouvoir d'achat des ménages. La plus grosse est la revalorisation anticipée des retraites, des prestations sociales, des bourses scolaires et étudiantes, et la prolongation du ticket U à 1 euro, le tout pour 6,4 milliards d'euros. Vient suite le dispositif carburant pour 4,6 milliards d'euros : la remise carburant de 18 centimes passera à 12 centimes en octobre, 5 en novembre et zéro au 1<sup>er</sup> décembre ; tandis qu'au 1<sup>er</sup> octobre sera créée une « indemnité carburant pour les travailleurs » de 100 à 300 euros en fonction des revenus et de la distance parcourue, pour 11 millions de foyers.

L'augmentation de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique coûterait 3,7 milliards d'euros en 2022 ; la suppression de la contribution à l'audiovisuel public 3,2 milliards. L'aide exceptionnelle de rentrée pour 8 millions de ménages modestes coûterait 1 milliard d'euros, la revalorisation anticipée de la prime d'activité à 4 % 300 millions d'euros et le bouclier loyers 200 millions.

Or il manque deux éléments pour avoir un tableau complet. D'abord l'énorme bouclier sur les prix de l'énergie : gel des prix du gaz, limitation à 4 % de la hausse de l'électricité sur toute l'année 2022, et remise carburant d'avril à juillet, le tout pour 18 milliards d'euros. Soit un sous-total de 38 milliards d'euros en 2022 pour protéger le pouvoir d'achat des ménages.

Additionnez à cela les aides aux entreprises intensives en énergie, aux pêcheurs et agriculteurs dans le cadre du plan de résilience, pour 5 milliards d'euros, on grimpe à 43

milliards d'euros. Incluez la charge de la dette, de 12 milliards d'euros plus importante que prévue du fait de l'inflation et de la hausse des taux, vous montez à 55 milliards d'euros.

Rappelez pour finir les mesures d'octobre 2021 à décembre 2021 : 5 milliards d'euros pour l'indemnité inflation de 100 euros, le chèque énergie et le début du bouclier sur le gaz. La facture énergie aboutit à 60 milliards d'euros.

**Stagnation du pouvoir d'achat.** Pour quel effet ? L'Insee et le gouvernement sont à peu près d'accord sur le fait que le bouclier tarifaire sur l'énergie a permis de retirer 1,5 point d'inflation (2 points les pires mois selon l'Insee et 1,5 point en moyenne annuelle selon le Trésor). Il faut parallèlement regarder l'effet des mesures jouant directement sur les revenus des ménages.

L'Insee a estimé fin juin, en prenant en compte les revalorisations, les prolongations de la remise carburant et de la prime Macron triplée, la suppression de la redevance audiovisuelle et la baisse de charges pour les indépendants, qu'il y aurait un effet positif d'un point en 2022 sur le revenu disponible brut des ménages. Ainsi le pouvoir d'achat baisserait en moyenne de 0,6 % en 2022 pour l'ensemble de la population, et de 1 % par unité de consommation (par habitant en tenant compte de la taille des ménages).

Le gouvernement est plus optimiste. En ajoutant ses nouvelles mesures comme le bouclier loyers, il prévoit un effet de 1,5 point sur le revenu disponible brut des ménages, qui permettrait d'atteindre en 2022 une hausse moyenne de 0,5 % du pouvoir d'achat pour toute la population, et donc une stagnation lorsqu'on divise par le nombre d'habitants. « Alors qu'il baisse fortement chez nos voisins », souligne-t-on à Bercy. Comme l'a dit le gouverneur de la Banque de France jeudi, « la vraie réponse à l'inflation dans la durée est la politique monétaire, pas la politique budgétaire : nous n'en avons pas les moyens et ce n'est pas efficace ».

## ***Deux nouveaux ministres pour inaugurer le siège de l'Anru à Pantin***

Le hasard du calendrier a voulu que l'inauguration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine à Pantin (Seine-Saint-Denis), le jeudi 7 juillet 2022, corresponde à la première sortie officielle depuis leur nomination de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et d'Olivier Klein, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement, précédemment président de l'Anru.

L'installation des équipes de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine à Pantin a débuté sous de bonnes étoiles. Non seulement elles travaillent depuis le 4 juillet 2022 dans des superbes locaux modernes, baignés de lumière et bordant le canal de l'Ourcq, mais ces derniers ont de plus été inaugurés trois jours plus tard par deux nouveaux ministres, particulièrement sensibles à leur cause.



Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Anne-Claire Mialot, directrice générale de l'Anru, et Olivier Klein, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement, ont inauguré le nouveau siège de l'agence à Pantin le 7 juillet entouré de nombreuses personnalités. ©Jgp

A tel point que Christophe Béchu, devenu ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires dans le gouvernement Borne 2, a clôturé son discours en rendant hommage aux 130 salariés de l'agence, car les projets qu'ils portent « changent la vie des gens », et en demandant à l'assistance d'applaudir ces derniers plutôt que sa personne. Il va falloir s'habituer à ce style simple et direct du maire d'Angers.

Accompagné du ministre délégué à la Ville et au Logement, Olivier Klein qui présidait l'Anru depuis 2018, Christophe Béchu a visité le nouveau siège de l'institution qui loue un étage et

demi (3 200 m<sup>2</sup>) d'un vaste ensemble immobilier conçu par l'architecte Rudy Ricciotti. Après 18 ans rue de Vaugirard à Paris (15<sup>e</sup>), l'agence a, à l'instar de plusieurs administrations centrales, été sommée en 2019 par Edouard Philippe, alors Premier ministre, de quitter la Capitale pour traverser le périphérique. Olivier Klein a choisi la Seine-Saint-Denis, un département où l'agence investit dans une trentaine de quartiers.

Le « symbole du vivre ensemble et le plus bel endroit pour s'installer en Ile-de-France », a fait valoir l'ex-président de l'Anru et maire de Clichy-sous-Bois, qui assure « rester attentif au développement de la Seine-Saint-Denis », qui porte « une immense ambition ». « Que l'Anru soit à Pantin cela a du sens », a renchéri Christophe Béchu, « car cela permet de s'appliquer à soi-même ce qu'on conseille aux autres ».

#### **« Nous allons continuer à faire »**

Pour Anne-Claire Mialot, directrice générale de l'Anru depuis fin 2021, ces locaux « de qualité » sont « une reconnaissance et un symbole » pour l'agence, dont l'activité est aussi confortée par la présence de ces deux ministres.

« C'est également un encouragement à poursuivre nos actions partout où nous sommes présents en France, en recherchant la qualité de l'habiter et en offrant le beau comme ce bâtiment », a poursuivi l'ancienne préfète à l'égalité des chances, qui a salué l'action d'Olivier Klein. « Vous avez toujours défendu les intérêts des habitants et des politiques publiques de l'habitat », a-t-elle indiqué.

« Je suis toujours le même et vous pouvez compter sur moi », a tenu à rassurer le nouveau ministre du Logement, quittant l'agence satisfait de voir que 95 % des projets (448 sur 453) de l'Anru 2 (NPNRU : Nouveau programme national de rénovation urbaine) sont engagés et qu'ils devraient tous être lancés d'ici à la fin de l'année. Mais surtout, le budget de ce 2<sup>e</sup> volet, critiqué pour son manque d'ambition, a été sensiblement augmenté, puisqu'il est passé de 5 à 12 milliards d'euros, « générant plus de 50 milliards d'investissement dans les quartiers », a souligné Olivier Klein, exprimant à l'intention de son « cher ministre de tutelle » son souhait de « faire en sorte qu'il fasse bon vivre dans ces quartiers ». « L'Anru sait faire et nous allons continuer à faire », a-t-il prévenu.

#### **« Faire confiance aux élus locaux »**

Le ministre délégué au Logement a plutôt prêché un convaincu. « J'ai la conviction absolue que ce que je fais ce matin c'est d'être très exactement à l'endroit où la transition écologique et la cohésion des territoires se retrouvent et d'où elles partent », a affirmé Christophe Béchu, voyant dans l'Anru 2 « le vivre ensemble, mais en se souciant en plus de la dette écologique qu'on laissera aux générations qui suivent, de faire du beau et du soutenable ».

Et d'autant plus que les 5 millions d'habitants des quartiers en politique de la ville (QPV) sont les plus victimes du dérèglement climatique et de l'envolée de la facture énergétique. « Ils subissent une double peine : la fin du monde et la fin du mois », a ajouté le ministre rappelant que « la facture énergétique des bâtiments rénovés dans le cadre du renouvellement urbain est réduite en moyenne de 50 % ».

Aussi, Christophe Béchu invite d'une part à « se préoccuper d'écologie en même temps que de social et sans opposer les uns aux autres » et d'autre part « à faire confiance aux élus locaux », car ce sont eux qui savent comment procéder sur leurs territoires. « Il y a partout en France une République des solutions qui sommeille », a-t-il conclu tout en exprimant le rêve de voir réunir dans un recueil toutes les bonnes pratiques locales.

Libération

08/07/2022

par Rachid Laïreche et Lilian Alemagna

### ***Jean-Luc Mélenchon: «Macron et Borne vont créer un désordre permanent»***

Le leader de La France insoumise, désormais ex-député, se projette dans la suite de l'action de la Nupes et questionne la façon dont son parti traite les signalements de violences sexuelles et sexistes.

Dans quelques jours, comme souvent après chaque présidentielle, Jean-Luc Mélenchon s'envolera pour l'Amérique latine. «*Le seul endroit où la chaîne [libérale] a rompu*», insiste-t-il auprès de *Libération*, une eau minérale devant lui. Fini le Venezuela. Au programme, le Mexique – «*j'ai plein de copains maintenant là-bas*» –, le Honduras puis l'insoumis va «*prendre le temps*» en Colombie : «*Je vais voir de plus près celui qui est le plus proche de notre programme.*» Mais avant de se «*reremplir*» là-bas, il tente de trouver sa nouvelle place à gauche alors qu'il n'est plus député, projette déjà son camp dans une rentrée qu'il veut sociale et assume, concernant la gestion des accusations de violences sexuelles, de dire que «*la situation actuelle n'est pas satisfaisante*» dans son mouvement.

#### **Quelque chose vous a-t-il surpris dans le discours d'Elisabeth Borne, mercredi ?**

Rien. Ou plutôt si : pourquoi la sphère médiatique accepte-t-elle aussi facilement qu'un gouvernement battu aux élections nommé par un président élu par défaut se dispense de vote de confiance de l'Assemblée et traite de «*puérils*» ceux qui déposent une motion de censure ? Pourquoi la Nupes est-elle seule à voter une motion de censure quand c'est le seul choix fidèle aux votes des électeurs qui ont battu le parti macroniste ? Ou voit-on pareil cas en Europe ? Mme Merkel a négocié six mois pour faire une coalition ! LREM devait faire de même avec LR. Ils auraient la majorité absolue... Mais non, ils jouent au plus fin : ces gens-là vont créer un désordre permanent.

#### **La majorité vous accuse, au contraire, de créer du «désordre» avec votre volonté de faire tomber le gouvernement...**

Propagande ! Son gouvernement est-il légitime ? Nous sommes arrivés en tête du premier tour [des législatives]. Mme Borne n'a ni majorité électorale ni parlementaire. C'est un fait. Le déni de réalité va tuer la démocratie. Le paysage des partis a volé en éclats, l'abstention est abyssale, le système institutionnel est en panne. On voit comment les néolibéraux sont voués à l'autoritarisme. Dire «*le désordre, c'est la Nupes*», c'est juste dire que toute opposition est désormais un ennemi de l'intérieur. Ce sera pire bientôt. Voyez la pente : Macron est soutenu par la droite comme la corde soutient le pendu. A chaque texte, LR en rajoutera à droite car, eux, vont courir après le RN. Nous avons été élus avec un programme. Et pas avec le mandat de le négocier avec eux par exemple sur la retraite à 65 ans.

#### **Vous voyez arriver la dissolution ?**

Par la force des choses, oui. Sauf si, pour finir, LR et M. Macron s'accordent.

**Et vous à gauche ? Etes-vous confiant dans la capacité de vos alliés socialistes et écologistes à ne pas tomber dans la stratégie de «compromis» proposée par la Première ministre ?**

Nous verrons comment se passe la gestion quotidienne de la vie parlementaire. Par exemple, vous pouvez très bien, dans une loi qui a 72 articles, en voter quelques-uns mais voter contre la loi parce qu'on est opposé aux autres.

**Ça, c'est possible ?**

On l'a fait 100 fois les cinq années passées ! C'est d'ailleurs un bon moyen de retourner les pièges qui peuvent nous être destinés. Mais, pour l'instant, c'est la majorité qui fait la preuve de son sectarisme : sur l'IVG, on a déposé un texte commun. LREM l'a-t-il repris ? Non... LREM en a présenté un autre.

**Aujourd'hui, l'Assemblée nationale est redevenue centrale et vous, vous n'y êtes plus... Regrettez-vous de ne pas vous être représenté ?**

Non. Cela eut été la septième fois ! Qu'auriez-vous dit si j'y étais retourné ? Que «cet homme est parlementaire à vie» ! Certes cette tribune va me manquer mais je n'ai aucun regret. Je me souviens de mon bonheur lorsque je me suis installé au premier rang du groupe de 17 députés, en 2017. Il y avait une forme d'accomplissement. Il en va de même lorsque je vois le groupe de 75 avec une femme présidente, Mathilde Panot, qui tient si bien la barre – une tribune du peuple ! Je ressens une sorte de plénitude. Pour l'instant je vais m'atteler à aider à réorganiser le mouvement pour qu'il soit en phase avec le groupe à l'Assemblée et avec le peuple en ébullition.

**Vu de l'extérieur, n'étant plus à l'Assemblée, vous donnez l'impression de devoir désormais convoquer la presse pour qu'on ne vous oublie pas...**

Erreur, c'est la presse qui me sollicite ! Je n'ai pas besoin d'être député pour être entendu. Je suis le tribun du peuple : deux fois de suite j'ai eu le vote de plus de 7 millions de gens. Mon horizon c'est la pérennité de l'œuvre réalisée : la Nouvelle Union populaire économique et sociale (Nupes). J'ai permis de dénouer une crise qui durait à gauche depuis une génération. La dernière fois qu'il y a eu une union populaire à gauche, c'était au siècle précédent, avec la gauche plurielle. Puis ce fut Hollande et la destruction de la gauche traditionnelle. Nous sommes en progression depuis 2012. Nos résultats ne sont pas un bon coup de communication. Pour des millions de gens la dégradation de la situation écologique et sociale met à l'ordre du jour des attentes très radicales et nous en sommes le parti.

**Comment avez-vous convaincu la gauche et notamment les socialistes de mettre au monde cette coalition ?**

Par le résultat du 10 avril. Et j'ai eu la chance de trouver des interlocuteurs qui ont compris alors l'impasse de la ligne sociale-libérale. Le choix d'Olivier Faure et Julien Bayou a été tracé par les événements. Le discours de Faure pour le lancement de la Nupes, a été limpide : *«On avait appris à faire des compromis et Jean-Luc nous a appris qu'il fallait aussi faire des ruptures.»* Désormais, il en coûtera très cher de descendre du train. Cela vaut pour tout le monde. Y compris pour nous insoumis.

**Quelle est l'étape suivante ?**

La méthode doit être celle du pas à pas. Le refus des autres membres de la Nupes de faire un groupe unique ne voulait pas dire refus de travailler plus étroitement ensemble. J'ai donc cédé. De bon gré. L'intergroupe fonctionne à plein régime. La bonne surprise, c'est de voir à quel point socialistes et Verts sont engagés. J'espère que nous nous mettrons aussi

d'accord pour des actions communes de masse comme une marche au mois de septembre pour le pouvoir d'achat.

**Justement, il y a les batailles prévues à l'Assemblée, et celles prévues dans la rue. Vous avez déjà appelé à une «grande marche contre la vie chère» à la rentrée. N'est-ce pas prendre la place des syndicats ?**

Non. Chacun doit prendre sa part pour construire le rapport de force contre les néolibéraux. Notre annonce trouve bon accueil dans le mouvement syndical. Mieux qu'en 2017 où la presse avait réussi assez facilement à braquer la direction de la CGT et FO contre nous... Aujourd'hui, ça ne marcherait pas. L'existence de la Nupes facilite les choses. Une discussion en bonne intelligence de nos forces politiques et syndicales pour définir une date et un mot d'ordre fera le reste.

**89 députés RN à l'Assemblée, c'est beaucoup... La faute à qui ?**

De LREM.

**Pas la vôtre ?**

Non. Aux législatives, nous avons bloqué 200 RN hors du deuxième tour. Nous avons perdu 40 duels face à eux. A force de nous diaboliser, de nous dénigrer, de nous renvoyer dos à dos avec l'extrême droite, cela se traduit dans les urnes : entre nous et le FN, les électeurs de Macron restent à la maison sans appliquer le refus qu'ils demandent aux autres.

**En même temps, vous aviez la même consigne : «pas une voix pour le RN». Cela ne participe-t-il pas à affaiblir collectivement le barrage contre l'extrême droite ?**

Ne tournons pas autour du pot avec de faux parallèles. Car ce n'est pas une surprise : dans leur tête il y a toujours cette vieille formule «plutôt Hitler que le Front populaire». Leur portefeuille compte plus que leur République.

**Et les «fâchés pas fachos» : arrivez-vous à les convaincre de voter pour vous plutôt que pour Marine Le Pen ?**

Nous sommes le parti populaire : parmi les 10 % des circonscriptions les plus pauvres, 80 % ont un député Nupes. Revient alors le vieil enjeu de toutes les batailles de la gauche : que fait la classe moyenne centrale ? Va-t-elle du côté du manche ou du côté du peuple ? A présent, ces catégories sociales sont grignotées de l'intérieur par le déclassement. Elles quittent Macron. Pour elles, parfois, la formule Nupes est plus attractive que la seule offre insoumise.

**Mais êtes-vous d'accord avec François Ruffin lorsqu'il affirme dans *Libération* que votre famille politique «ne parv [ient] pas à muer en espoir la colère des «fâchés pas fachos»» ?**

Le monde périurbain n'a pas voté fasciste ou tourné le dos à la gauche. La carte des résultats montre qu'à la présidentielle, de l'Ouest à la frontière italienne en passant par la Méditerranée, nous faisons plus de 20 % !

**François Ruffin fait donc une erreur d'analyse ?**

Non. Il a tort et raison en même temps. Par exemple, dire que nous sommes absents des «zones désindustrialisées» est faux : dans l'Aveyron, ils ont voté pour un ouvrier CGT insoumis ! Même chose pour «les zones périurbaines et rurales» : en Haute-Vienne, trois sièges, trois Nupes.

**Vous dites donc que chaque territoire a sa vérité...**

Je dis qu'il ne faut pas faire du réductionnisme. Qu'il soit social ou géographique. Ce n'est pas parce que vous êtes ouvrier que vous êtes de gauche. Par contre, là où je donne raison à François, c'est qu'il faut être en éveil et à la recherche des caractéristiques des endroits à conquérir et ne pas dormir sur ses lauriers. Là où on bosse, où on fait le porte-à-porte, où on explique que le «V» c'est Nupes, on a des résultats et on change la donne. La brillante élection de François montre que quand on fait le boulot, ça marche !

### **Des hommes de votre mouvement ont été signalés via le comité de suivi contre les violences sexistes et sexuelles de La France insoumise...**

*(Il coupe)* On pensait avoir trouvé la solution en mettant en place ce comité. Mais dans la pratique, on voit bien que ce n'est pas encore satisfaisant. Ce n'est pas une affaire de personnes. Le système lui-même est à la recherche de son point d'équilibre. Décider de croire la parole des femmes est un choix arbitraire mais nous l'assumons. Mais ça ne peut suffire.

#### **Pourquoi ?**

Prenons le cas de Taha Bouhafs. Il y a eu un signalement ou des signalements. Je ne sais pas, parce que c'est confidentiel. Les accusations ont conduit à retirer son investiture. Mais de surcroît, cela conduit à une mort sociale alors qu'il n'a pas pu se défendre et ne sait pas de quoi il est accusé. En conscience, qui peut lui refuser ? Nous devons maintenant réfléchir de nouveau. Comment être pour le droit à la défense, le droit au contradictoire et, nous-même dans certaines circonstances, même avec des motifs légitimes et impérieux, faire le contraire.

#### **Et donc ?**

Je ne connais pas la réponse. Je ne sais pas ce qu'il faudrait faire pour que ça soit bien. Je fais confiance aux femmes qui animent ce travail. Mais la situation actuelle n'est pas satisfaisante. On ne peut se laver les mains d'aucun aspect du résultat humain que ça donne. On doit pouvoir dire à la personne qui s'est plainte «je te crois» et prendre les mesures nécessaires. Et tenir compte, à l'autre bout, d'un jeune homme de 25 ans qui demande de pouvoir présenter sa défense quand il est condamné à vie à l'infamie. Je n'accepte ni que l'on mette en doute la parole des femmes ni l'impunité. Je me heurte à une contradiction. Je suis donc en recherche.

#### **Il y a également eu une plainte contre Eric Coquerel...**

Eric Coquerel n'est coupable de rien du tout. Il fait l'objet d'une rumeur et d'une opération politique. \*D'ailleurs les premières enquêtes journalistiques l'ont innocenté.

## **PRÉCARITÉ (SANS ABRIS, MIGRANTS, REFUGIES, HÉBERGEMENT D'URGENCE, MISE A L'ABRI)**

Le Parisien

07/07/2022

Céline Carez

### ***À Paris, 50 familles ukrainiennes accueillies dans des logements sociaux gracieusement rénovés***

**Quatre entreprises mandatées par la RIVP, le deuxième plus gros bailleur social de la Ville de Paris, ont rénové gratuitement 50 appartements afin d'accueillir des réfugiés ukrainiens dès la semaine prochaine.**

Quand le BTP se met au service de l'Ukraine. Quatre entreprises franciliennes du bâtiment ont accepté de rénover gratuitement des logements de la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP), le deuxième plus gros bailleur social parisien qui gère 60 000 logements, pour y accueillir des réfugiés ukrainiens. Les 50 appartements sont répartis sur quatre immeubles des XIe, XVe, XVIIIe et XXe arrondissements.

Chacune des quatre entreprises — toutes habituées des gros chantiers pour le compte de la RIVP — a pris en charge entre 10 et 20 logements, pour un budget d'environ 20 000 euros chacune. La facture globale s'élève à 75 000 euros... dont aucun centime ne sort de la poche du bailleur. « Ils n'ont pas hésité quand on leur a demandé, se réjouit Christine Laconde, la directrice générale de la RIVP. Ils ont joué le jeu. »

À partir de la semaine prochaine, ces appartements vont accueillir les réfugiés ukrainiens déplacés par la guerre, pour une durée provisoire de six mois à un an maximum. « Ce sont des *logements intercalaires* », explique Christine Laconde. Comprendre : des immeubles en attente de réhabilitation, dont la vacance permet, pour cette durée, d'héberger ces réfugiés. Après les travaux, ils rejoindront le parc « classique » de logements sociaux et des commissions d'attribution.

#### **Rue Blomet, derniers réglages et coups de peinture**

L'association Aurore, comme d'autres organismes de lutte contre l'exclusion chargés d'hébergement d'urgence, doit maintenant organiser l'emménagement des réfugiés. Sur les 50 appartements rafraîchis au total, « nous avons 26 logements à gérer, confirme la porte-parole d'Aurore. Nous attendons entre 50 et 80 personnes qui seront réparties dans les appartements en fonction de la composition familiale, enfants ou pas enfants, etc. ».

La rue Blomet (XVe) compte l'un des quatre immeubles solidaires. Dans le bâtiment au cachet ancien, défraîchi, les ouvriers s'agitent pour les derniers réglages et coups de peinture avant livraison. Leur salaire n'a pas été modifié, leurs entreprises ayant toutes pris en charge les travaux, qui nécessiteront de toute façon une rénovation plus importante à terme.

Pour l'heure, « c'est plus un toilettage et une mise en sécurité », confirme Armando Costa, entrepreneur travaillant pour Acorus, une entreprise de 1 300 employés implantée à Croissy-Beaubourg (Seine-et-Marne), dont le chiffre d'affaires atteint en 2021 près de 140 millions

d'euros. « Ça, ce sera pour la prochaine grosse opération de réhabilitation », poursuit-il en désignant les murs non repeints. Après le départ des Ukrainiens, en somme.

Acorus aura mobilisé ses ouvriers sur un chantier d'un mois. « On a conscience de ce qui se passe en Ukraine », justifie Armando Costa, qui a pris le temps de s'investir sur ce chantier en dépit d'une « charge de boulot importante ». À ses côtés, Christophe Chalvin, chargé du développement chez Acorus, abonde, fier de cette « bonne action ». Armando Costa rappelle au passage que la RIVP, de son côté, ne percevra pas de loyer pendant ces mois de mise à disposition de ses logements.

### **Certains des appartements ont une vue sur les toits de Paris et la tour Eiffel.**

Au dernier étage, entre les pots de peinture et les tuyaux, Agostinho, le menuisier, vérifie les fenêtres. « Ils ont de la chance les Ukrainiens d'être dans le XVe ! », sourit-il. Un balcon filant offre une vue somptueuse sur les toits de Paris et la tour Eiffel. À ses côtés, Henry, électricien, règle un radiateur. « Moi, je suis fier d'aider les Ukrainiens en détresse ! »

## ACTUALITES FRANCILIENNES

Les Echos

07/07/2022

Leo Da Vega

### ***35 heures : la Seine-Saint-Denis se conforme à la loi, mais créé des exceptions***

**Ce jeudi 7 juillet, le Conseil départemental a voté un nouveau règlement visant à augmenter le temps de travail annuel de ses agents pour atteindre les 1.607 heures annuelles, conformément à la loi. Des jours de récupération supplémentaires sont cependant accordés pour les métiers pénibles. Le Département a, par ailleurs, voté une augmentation des rémunérations.**

Il se conforme à la loi... mais à reculons, et avec plusieurs exceptions. Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis a voté ce jeudi 7 juillet un nouveau règlement du temps de travail pour ses 7.200 agents, afin de passer aux 1.607 heures par an (l'équivalent des 35 heures par semaine dans le secteur privé).

Cette augmentation du temps de travail était imposée par la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique. Elle prévoyait une délibération obligatoire avant juillet 2022, pour une application au premier janvier 2023.

#### **Moins de congés, mais des cas particuliers**

Au sein du département, comme dans de nombreuses autres collectivités, les agents bénéficient de davantage de jours de congés payés que les classiques 25 jours annuels. Ils étaient donc considérés comme réalisant moins de 1.607 heures par an, malgré un temps de travail hebdomadaire moyen de 37 heures.

Avec le nouveau règlement, le régime général des agents du conseil départemental n'autorisera bien que 25 jours de congé par an, mais des « bonus » seront accordés à certaines catégories. 2.800 agents bénéficieront ainsi d'un à huit jours supplémentaires en raison de la pénibilité de leur métier, et les agents du secteur social recevant du public bénéficieront de trois jours de récupération pour reconnaissance de pénibilité psychologique.

Autre mesure visant à minorer l'impact de la loi sur le temps de travail des agents : le nouveau règlement facilite également l'obtention et la pose de RTT. Ainsi, certains agents pourront cumuler jusqu'à 33 jours de RTT par an au lieu de 24 jours actuellement.

#### **Voté sans conviction**

« Il est très compliqué d'appliquer une loi que l'on considère comme profondément injuste. Cette réforme des 1.607 heures, adoptée sous le précédent quinquennat, va à rebours du progrès social et à contretemps de la tendance historique à la réduction du temps de travail, au moment même où les services publics rencontrent d'importantes difficultés d'attractivité », juge dans un communiqué Stéphane Troussel, le président (PS) de la Seine-Saint-Denis.

Et l'élue d'ajouter : « pour autant, cette réforme s'impose à nous, et pour ne pas nous retrouver au pied du mur d'une application imposée et bâclée, nous avons décidé de mener de front notre combat politique et l'élaboration d'un nouveau règlement du temps de travail, en cherchant tous les interstices à exploiter pour diminuer l'impact pour les agents ». Il

précise cependant que si le Conseil Constitutionnel venait à juger la loi inconstitutionnelle, dans le cadre de la Question Prioritaire de Constitutionnalité déposée par plusieurs élus du Val-de-Marne , ce nouveau règlement serait annulé.

### **10 % de revalorisation salariale**

Ce ne sera en revanche pas le cas pour les mesures de revalorisation salariale des agents, également votées en parallèle ce 7 juillet. Comprises entre 70 et 250 euros brut mensuels, elles concernent 6.600 agents et devraient coûter 35 millions d'euros par an au Conseil Départemental, soit 10 % de sa masse salariale.

Ces revalorisations sont proposées « afin de mieux reconnaître le travail des agents du Département, de valoriser le service public départemental et de renforcer l'attractivité de certains métiers en tension », selon le communiqué.

## AMENAGEMENT / TRANSPORTS

Le Parisien

07/07/2022

### **«*Super pour une première !*» : dans les Yvelines, le nouveau tramway T13 cale au démarrage**

**La première journée du nouveau tramway assurant la liaison Saint-Cyr-l'École - Saint-Germain-en-Laye a connu un gros raté ce jeudi. Le trafic a été interrompu une bonne partie de la matinée en raison d'un problème sur une rame bloquée à la station Bel-Air-Fourqueux. Au grand dam des usagers.**

On appelle cela un faux départ. Ce jeudi matin, au lendemain de son inauguration officielle, déjà perturbée par une manifestation de riverains en colère à Bailly, le tramway T13 a eu bien du mal à se mettre sur les rails. Outre plusieurs problèmes techniques, la toute nouvelle ligne qui relie Saint-Cyr-l'École à Saint-Germain (Yvelines) a été paralysée durant une bonne partie de la matinée en raison d'une avarie de matériel. Un couac dont se seraient bien passés les premiers usagers. Pour certains d'entre eux, contraints de débarquer au milieu de leur trajet, l'essai est d'ores et déjà synonyme de fiasco.

C'est le cas de Léa, venue tester cette ligne qui doit normalement lui permettre de gagner une vingtaine de minutes par jour. Car son trajet est conséquent : la jeune femme, qui vit à Maisons-Alfort (Val-de-Marne), doit en effet regagner Noisy-le-Roi, où elle travaille dans l'évènementiel. « D'habitude, je prends la voiture. Là, cela fait une heure et demie que je suis partie de chez moi, j'en ai déjà marre. Je suis censée gagner du temps, je suis déjà en train d'en perdre », s'agace l'intéressée qui attend sa rame depuis de longues minutes à Saint-Germain-en-Laye où s'effectue la correspondance avec le RER A.

#### **Attente à quai et perturbation annoncées**

Il faut dire qu'il est 9h30 et que des soucis sont déjà relevés. En raison d'un problème sur un passage à niveau, le trafic est annoncé « ralenti » sur l'ensemble de la ligne et la gare Allée-Royale de Villepreux n'est pas desservie.

L'attente se prolonge, ce qui ne fait pas non plus les affaires de Lucas. Cet étudiant en médecine de 20 ans qui vit à Saint-Germain est venu tester le tram pour se rendre à la fac de Saint-Quentin-en-Yvelines. « Habituellement, je prends le bus jusqu'à Versailles où je récupère le train, c'est super long. Là je pensais gagner 20 minutes en descendant à Saint-Cyr-l'École. Après, je n'ai plus qu'un arrêt en RER. Mais ça commence mal. »

Il est un peu moins de 10 heures quand le tram arrive enfin à quai, après de longues minutes de retard. Florent arrive pile au moment d'embarquer. Pour cet habitant du XXe arrondissement de Paris qui travaille dans un établissement scolaire privé s'implantant au camp des Loges, l'arrivée du T13 constitue un très gros avantage. Jusque-là, il avait l'habitude de gagner l'endroit à pied depuis la gare RER A. Près de 25 minutes « en marchant bien ». Trois minutes à peine avec le tram. « Cette desserte est très importante pour notre établissement car le camp des Loges n'est pas facile d'accès », explique-t-il. Le temps de dire ouf, le voilà à destination. Pour lui, c'est un succès. Pour les autres voyageurs, ce n'est que le début de la galère.

#### **Après quelques minutes de trajet, le coup de la panne...**

Quelques centaines de mètres plus loin, le tram arrive en gare de Bel-Air-Fourqueux où une poignée de voyageurs embarque à son tour. Malheureusement, il n'en repartira pas. La faute à une porte qui refuse de se fermer correctement. Après une vingtaine de minutes à tenter de réparer lui-même la panne, le conducteur se résout à déclarer forfait et à inviter la quinzaine d'usagers à descendre de la rame.

## **«Une cathédrale dans un trou de souris»: on a visité la future gare RER E de La Défense**

**C'est une véritable cathédrale qui prend forme sous le Cnit de La Défense. Le gros œuvre est terminé, et les équipes s'affairent désormais à installer les revêtements et les escaliers mécaniques. Une première branche devrait être opérationnelle à la mi-2023.**

Il a fallu beaucoup de patience, de minutie et de prouesses techniques pour en arriver là. La future gare du RER E de La Défense vient de terminer les travaux de génie civil, c'est-à-dire le gros œuvre. Elle peut désormais se concentrer sur les aménagements comme l'installation des ascenseurs ou la pose des 56 escaliers mécaniques.

Une étape difficile à imaginer il y a cinq ans, lorsque les « babies » tractopelles ont commencé à creuser : « C'est un projet hors norme, tient-on à rappeler chez Eole. Aujourd'hui, on ne le voit plus mais on a construit une cathédrale dans un trou de souris. »

En effet, on s'en souvient, le projet de prolongement d'Eole a opté pour arrêter le RER E sous le Cnit, à La Défense : « C'était la solution qui permettait des correspondances faciles avec le RER A, le métro 1 ou les lignes L et U de Transilien. Mais en plus, le Cnit, contrairement aux tours, n'a pas de fondations profondes, ce qui permettait de construire en dessous. »

Néanmoins, le plan est audacieux : mettre une structure provisoire sur chacun des 120 poteaux qui supportent le Cnit afin de creuser – sans que tout s'effondre – la « boîte » de la future gare du RER E et ses 60 colonnes. Le tout sans fermer les boutiques et les restaurants du dessus. « Cette technique n'a jamais été utilisée à cette échelle », affirme Aurélie Carmel, cheffe de projet de la gare de La Défense.

Et c'est du dernier étage d'un parking du Cnit à travers un trou appelé « la Faille » que les ouvriers ont commencé à creuser et étayer, à la manière ancestrale des mineurs.

La gare fait désormais 18 m de haut (24 m même si l'on compte les parties enterrées), 120 m de long et 80 m de large, auxquels s'ajoutent une centaine de mètres de couloirs. Les accès extérieurs commencent à être visibles, et une partie des 56 escaliers mécaniques ont commencé à être installés.

Douze ascenseurs permettront aussi de descendre depuis la salle d'échange jusqu'aux quais. « La gare est dimensionnée pour accueillir 70 000 voyageurs en heure de pointe, mais aussi pour absorber le flux en cas d'incidents sur le RER A. Les usagers de la ligne se reporteront sur le RER E », poursuit Aurélie Carmel.

### **L'Ouest francilien rallié avant 2026**

À l'étage supérieur, les ouvriers commencent aussi à poser la coque blanche des couloirs de correspondance, choisie en résine pour une meilleure isolation. À proximité des quais, le sol et le plafond seront, eux, recouverts d'un revêtement en bambou, toujours pour réduire la résonance de cette gigantesque gare « et aussi pour la rendre chaleureuse », ajoute-t-on.

Enfin, les voies ferrées ont elles aussi été installées jusqu'à Porte-Maillot à Paris d'un côté, et jusqu'à Nanterre-Préfecture, dans les Hauts-de-Seine, de l'autre. « Il reste 2 km à poser entre Haussmann et Maillot, détaille encore la cheffe de projet. Mais la totalité de la voie devrait être terminée à la fin de l'année. »

Le prolongement du RER E depuis Haussmann vers Nanterre, via Porte-Maillot et La Défense, devrait être mis en service mi-2023. Et avant 2026, il devrait avoir rejoint l'Ouest francilien, à Mantes-la-Jolie, dans les Yvelines. Estimé initialement à 3,8 milliards d'euros, son budget a explosé et coûte désormais 1,7 milliard d'euros supplémentaire. La mission d'information de la région a justement présenté ses conclusions ce mercredi au conseil régional.

## LOGEMENT

Le Parisien  
07/07/2022  
Sofia Mazhar

### ***Rénovation énergétique : objectif 2050 pour l'ensemble des copropriétés parisiennes***

**La mairie de Paris a présenté mercredi le dispositif Eco-rénovons Paris 2, qui prévoit la refonte énergétique de 22 500 logements privés d'ici 2026. Objectif : que l'ensemble des copropriétés privées parisiennes aient été rénovées d'ici 2050.**

« C'est le plus gros chantier de la ville de Paris. » Jacques Baudrier, adjoint à la mairie de Paris en charge de la transition écologique du bâti, l'assure, la capitale prend le sujet de la rénovation énergétique à bras-le-corps. Elle a présenté ce mercredi son dispositif Eco-Rénovons Paris 2 (ERP 2) avec un objectif clair : parvenir à rénover 100 % des 47 000 copropriétés d'ici 2050. Le tout, avec une enveloppe de 58 millions d'euros.

Après un premier Eco-Rénovons lancé en 2016 dans une démarche plus incitative, place à l'action. La Ville doit se mettre au diapason de la Convention citoyenne pour le Climat qui prévoit notamment que les logements classés G ne puissent plus être loués à partir de 2023. Un argument imparable de santé publique lié au climat est avancé, puisque la ville doit désormais se transformer pour affronter « des canicules chaque année d'ici 2050 ».

#### **Un accompagnement étape par étape pour « rassurer »**

À l'heure actuelle, la consommation énergétique privée représente « 70 % des émissions de gaz à effet de serre », explique Dan Lert, adjoint à la mairie de Paris en charge de la transition écologique. Selon lui, ERP 2 répond en ce sens à un triple enjeu, environnemental, géopolitique et social. « Le premier pilier d'action pour lutter contre la précarité énergétique est la rénovation », assume-t-il.

C'est en expliquant ces enjeux mais aussi grâce à un accompagnement gratuit et personnalisé que la mairie compte convaincre les copropriétaires parisiens, bailleur ou occupant. Au cœur du projet, l'Agence parisienne pour le Climat (APC) suit chaque étape de la rénovation, « de la définition des besoins jusqu'à la livraison des travaux ». Une aide financière leur est également apportée, l'Anah et la ville de Paris couvrant en moyenne 40 % des coûts. Les copropriétaires souhaitant bénéficier du dispositif doivent prendre contact avec l'APC ou s'inscrire sur la plateforme CoachCopro.

Le Parisien  
07/07/2022  
Carole Sterlé

## ***Mort de Michel Brahim sur un chantier : pourquoi l'indemnisation de sa veuve reste bloquée***

**Sans notification du jugement du tribunal de Versailles (Yvelines), prononcé pourtant en octobre dernier, Farida Brahim n'a pas les moyens de déclencher l'expertise ordonnée pour son indemnisation à la suite du décès de son mari, après une chute du toit de la préfecture, le 3 janvier 2019.**

La situation est kafkaïenne. L'indemnisation de Farida Brahim, veuve de Michel Brahim, est dans une impasse. Une expertise a été ordonnée par le tribunal judiciaire de Versailles (Yvelines), en mars, afin d'évaluer le préjudice de cette femme de 63 ans, pour statuer sur le montant de son indemnisation. Mais depuis tout est bloqué.

Son mari, autoentrepreneur qui continuait à travailler à l'âge de 68 ans pour augmenter sa pension de retraite, est mort d'une chute du toit de la préfecture de Versailles, le 3 janvier 2019, alors qu'il s'était vu confier un chantier de nettoyage par la société Milint. L'entreprise et son gérant ont été condamnés en octobre 2021 par le tribunal de Versailles, pour homicide involontaire, à six mois de prison avec sursis et une amende de 50 000 euros. Et à verser à la partie civile une provision de 15 000 euros sur l'indemnisation à venir.

### **« Comme s'il n'y avait pas de reconnaissance »**

Le tribunal judiciaire de Versailles a précisé, le 8 mars, la mission de l'expert, qui doit notamment évaluer les séquelles psychologiques imputables à l'accident. « L'expert devra déposer son rapport au greffe du tribunal avant le 30 septembre », indique le jugement qui fixe à 1 000 euros la somme à consigner par le demandeur, en l'occurrence Farida Brahim, avant le 15 mai. « C'est au demandeur d'avancer les frais, la loi estime que si c'était au prévenu d'avancer, il pourrait retarder volontairement le paiement », décrypte un avocat. En ce mois de juillet, la somme n'a toujours pas été versée.

« Ces 1 000 euros, je ne les ai pas », confie Farida Brahim. Cette ancienne vendeuse en grande surface n'a jamais repris son travail depuis le décès de son mari. En marge de l'audience en octobre dernier, elle expliquait à quel point le décès brutal de son mari avait ébranlé sa vie. « Je n'ai jamais pu retravailler comme avant », dit-elle à regret. Un médecin du travail l'a déclarée inapte au travail et elle était convoquée vendredi par la direction de la grande surface qui l'emploie, pour un entretien préalable au licenciement.

Financièrement, elle décrit une situation difficile, bulletins de salaire et attestation de pension de réversion à l'appui. Quelques centaines d'euros au total. « J'ai eu d'importantes factures d'électricité avec le froid cet hiver » à payer, avec des revenus amoindris. Son épuisement s'entend au téléphone. « C'est comme s'il n'y avait pas de reconnaissance de ce qu'il s'est passé, je n'arrive pas à faire mon deuil », ajoute Farida Brahim pour qui chaque retour au tribunal, juste en face de la préfecture où son mari est mort, est une épreuve.

Cette reconnaissance, c'est la notification écrite du jugement prononcé par le tribunal judiciaire de Versailles en octobre dernier. On l'appelle « la grosse du jugement », c'est un

exemplaire signé qui a une valeur exécutoire et qui auparavant était rédigé en gros caractère, d'où son nom. Concrètement, ce document permet de faire exécuter une décision de justice, ici, le versement de la provision de 15 000 euros.

### **Sans jugement, pas de commission d'indemnisation**

« Ce qui pose problème c'est que, semble-t-il en raison de l'indisponibilité prolongée d'un magistrat composant la juridiction ayant statué, la grosse du jugement rendu le 11 octobre dernier ne nous a toujours pas été délivrée, malgré nos multiples demandes, détaille Éric Lépine, l'avocat de Farida Brahim. Compte tenu de la précarité de sa situation, elle n'a pu régler cette consignation dans le délai imparti. Si au moins la provision de 15 000 euros qui lui a été allouée par le tribunal était réglée, elle pourrait sans difficulté consigner la provision à valoir sur la rémunération de l'expert. »

Impossible de saisir la commission d'indemnisation des victimes d'infractions (Civi) sans ce document non plus. Me Lépine a demandé un délai supplémentaire pour verser la fameuse consignation normalement due avant le 15 mai. L'expertise doit être rendue le 30 septembre, pour l'audience fixée au 8 novembre.

L'avocat indique avoir sollicité l'avocat des prévenus pour « le paiement spontané de la provision, sans retour positif à ce jour ». « Ma cliente est doublement victime, de la perte cruelle de son époux et des difficultés récurrentes de fonctionnement de notre justice au quotidien. » Me Dumortier Meynié, conseil du gérant condamné et qui n'a pas fait appel, n'a pas donné suite à nos sollicitations.

« Nous allons faire le nécessaire », indique au Parisien Bertrand Menay, le président du tribunal de Versailles, sans s'exprimer sur les raisons de ce délai. En janvier, avec la procureure de la République de Versailles, Maryvonne Caillibotte, ils avaient annoncé la création d'un groupe de réflexion sur l'organisation des journées des magistrats de ce tribunal, après une année 2021 particulièrement difficile, 11 % des postes de greffiers étaient vacants.

Le Monde  
07/07/2022

### ***L'Etat condamné pour une tentative de perquisition dans les locaux de « Mediapart »***

**Dans le cadre de l'affaire Benalla, le site d'investigation avait publié des extraits sonores d'une conversation entre l'ex-chargé de mission de l'Elysée et un ancien employé d'En marche !, quatre jours après leur mise en examen pour les violences du 1er mai 2018.**

Le tribunal de Nanterre a condamné, mercredi 6 juillet, l'Etat pour une tentative de perquisition menée en 2019 dans les locaux de *Mediapart* dans le cadre de l'affaire Benalla. Selon le jugement du tribunal, consulté par l'Agence France-Presse (AFP), cette procédure a porté atteinte à la liberté d'expression et au secret des sources. « *La perquisition litigieuse n'était ni nécessaire dans une société démocratique, ni proportionnée à l'objectif poursuivi au sens de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme [CEDH]* » sur la liberté de la presse, a-t-il estimé.

Les juges considèrent que cette perquisition « *constituait donc une ingérence dans la liberté d'expression [...] d'autant plus sérieuse qu'un risque d'atteinte au secret des sources ne peut se concevoir que dans des circonstances exceptionnelles* ».

#### **10 000 euros pour couvrir les frais de justice**

Assigné par *Mediapart*, l'Etat a été condamné à verser au site d'investigation un euro en « *réparation intégrale de son préjudice* », auquel s'ajoutent 10 000 euros en application de l'article 700 du code de procédure civile (frais de justice), avec ordre d'exécution provisoire du jugement. Le tribunal de Nanterre a, cependant, rejeté la demande de publication sur le site du ministère de la justice demandée par *Mediapart*.

Le 31 janvier 2019, *Mediapart* avait publié des extraits sonores d'une conversation entre l'ex-chargé de mission de l'Elysée Alexandre Benalla et l'ancien employé d'En marche !, Vincent Crase, datant du 26 juillet, quatre jours après leur mise en examen dans l'affaire des violences du 1<sup>er</sup> mai 2018 et en violation de leur contrôle judiciaire.

Le parquet de Paris avait, dans les jours suivants, ouvert une enquête pour « *détention illicite d'appareils ou de dispositifs techniques de nature à permettre la réalisation d'interception de télécommunications ou de conversations* » et « *atteinte à l'intimité de la vie privée* ». Dans ce cadre, deux magistrats du parquet et trois policiers avaient tenté de perquisitionner les locaux de *Mediapart*, pour se faire remettre les enregistrements, une initiative vivement dénoncée par le site d'investigation, plusieurs médias et l'opposition.

#### **« La presse est un endroit où on ne va pas impunément »**

Pour le tribunal de Nanterre, ces investigations « *impliquaient nécessairement un accès au support et à ses éventuelles métadonnées qui sont de nature à permettre, directement ou non, l'identification de la source* », entraînant « *le risque, sans doute réduit au regard de l'objectif annoncé mais néanmoins envisageable, de révéler accidentellement d'autres sources* ».

*« Au regard de la nature de la liberté exercée et de l'atteinte portée à l'un de ses piliers, la disproportion retenue implique par elle-même l'existence d'un préjudice anormal, spécial et grave »,* affirment les juges.

A l'époque, le président et cofondateur du média, Edwy Plenel, avait rappelé qu'avant la tentative de perquisition *Mediapart* s'était engagé à remettre une copie des enregistrements à la justice, ce que le site a fait le 4 février 2019. *« On se félicite de cette décision historique, qui consacre la liberté d'informer et rappelle aux autorités judiciaires que la presse est un endroit où on ne va pas impunément »,* a réagi l'avocat de *Mediapart*, M<sup>e</sup> Emmanuel Tordjman.

*« A l'instar de la liberté d'expression, les médias ont une protection et on peut y toucher qu'avec précaution et proportionnalité »,* s'est-il félicité. *« En sanctionnant l'abus de pouvoir étatique, [le jugement] rappelle la nécessité vitale, en démocratie, d'une justice indépendante et d'une presse libre »,* a réagi, de son côté, Edwy Plenel.

Le visionnage de cette vidéo est susceptible d'entraîner un dépôt de cookies de la part de l'opérateur de la plate-forme vidéo vers laquelle vous serez dirigé(e). Compte-tenu du refus du dépôt de cookies que vous avez exprimé, afin de respecter votre choix, nous avons bloqué la lecture de cette vidéo. Si vous souhaitez continuer et lire la vidéo, vous devez nous donner votre accord en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Le Parisien

08/07/2022

Delphine Denuit

### ***Immobilier dans le Grand Paris : les gares du supermétro portent les prix à la hausse, mais jusqu'à quand ?***

**Vivre à proximité d'une future station du Grand Paris Express attire toujours, même si les acquéreurs se font plus rares et plus frileux en raison de l'inflation et de grandes difficultés pour emprunter. Entre rétractations et refus de prêt, de plus en plus de projets tombent à l'eau.**

Il est en passe de révolutionner le rapport au temps et à la mobilité en Île-de-France. Avec ses 68 nouvelles gares, 200 km de voies et un budget pharaonique de plus de 40 milliards d'euros, le Grand Paris Express s'ancre dans le paysage francilien.

Près d'un an et demi après le lancement d'un observatoire des prix des gares du Grand Paris par le site d'estimations en ligne Meilleurs Agents, Le Parisien dresse un point d'étape des prix de l'immobilier autour des principales gares en construction. Quelles sont les grandes gagnantes ?

Sont-elles les mêmes qu'en août 2021, date de notre précédent bilan ? Selon les données publiées au 1er juillet, le duo de tête des futures gares où les prix de l'immobilier ont le plus grimpé n'est plus du tout le même : Stade-de-France (+ 12,6 % entre août 2020 et août 2021) et Saint-Denis-Pleyel (+ 11,1 %), en Seine-Saint-Denis, ont cédé la place aux stations les Ardoines, à Vitry-sur-Seine dans le Val-de-Marne (+ 10,7 % entre le 1er janvier 2021 et 1er janvier 2022, à 4 169 euros le mètre carré en moyenne), Saint-Quentin-Est, à Guyancourt, dans les Yvelines (+ 6,6 % à 4 513 euros le mètre carré), ex aequo avec Le Bourget, en Seine-Saint-Denis (+ 6,6 %, à 3 379 euros le mètre carré).

Ces hausses, moindres que l'an passé, s'expliquent différemment selon les gares et les villes. Le quartier des Ardoines, sans doute le moins cher de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), est ainsi en plein rattrapage sur les prix. « Longtemps mal réputé, il se métamorphose avec l'arrivée de nouvelles constructions. On attend l'arrivée du futur métro fin 2025, d'un centre commercial et peut-être même d'une gare TGV », justifie Maïssa Bouaziz, agente commerciale à l'agence l'Adresse.

Cela attire investisseurs et Parisiens. « Beaucoup d'Asiatiques, souvent des restaurateurs, n'ayant pas les moyens de se loger dans Paris, s'installent à côté de la future gare, souligne-t-elle. La ville a toujours été un marché de report du XIII<sup>e</sup> arrondissement et d'Ivry-sur-Seine. »

Une gentrification que connaît aussi Le Bourget (Seine-Saint-Denis) avec de nombreuses constructions nouvelles aux abords de sa future interconnexion des lignes 16 et 17. « Le marché a toujours été dynamique, les appartements neufs à la vente restent accessibles malgré la hausse des prix des matières premières », détaille Alberto Moreira, directeur de l'agence Century 21 de La Courneuve.

Le professionnel, qui compte s'étendre au Bourget avant la fin de l'année, cite l'exemple d'« un T3 de 60 m<sup>2</sup> en vente 230 000 euros sur plan avec terrasse et parking » soit 3 833 euros le mètre carré. Comparativement, il a vendu un T3 de 63 m<sup>2</sup> dans l'ancien, au pied de la gare, 198 000 euros (3 143 euros le mètre carré) mais qu'il faut complètement rénover.

En gare de Saint-Quentin-Est de Guyancourt (Yvelines), la hausse des prix en 2021 est moins liée à la construction de la gare — dont la mise en service de la ligne 18 n'est pas attendue avant 2030 — « qu'au contexte immobilier depuis le confinement » et au fort dynamisme économique de la ville, analyse Éric Bortolussi, gérant de l'agence France Immo de la ville.

Pas d'effet Grand Paris Express non plus à proximité de la gare de Nogent-Le Perreux (Val-de-Marne). « Si la ville reste très demandée, c'est moins pour sa future gare que ses excellentes liaisons déjà existantes avec Paris grâce aux RER E et A (gare de Neuilly-Plaisance) », précise Joffrey Serval, directeur de l'agence Guy Hoquet au Perreux-sur-Marne.

### Le marché pourrait se tasser

L'avenir, en revanche, s'annonce bien moins rose. Pour tous, la donne a changé entre le premier et deuxième trimestre. « Depuis le début de la guerre en Ukraine, l'inflation et la remontée des taux d'intérêt avec des banques qui serrent la vis sur les conditions de crédit, on note un net ralentissement, le marché se gèle même pour les maisons, les acheteurs attendent que les prix baissent pour se positionner », constate Éric Bortolussi.

Au Bourget, Alberto Moreira confirme. Il a en portefeuille un T3 identique à celui vendu 198 000 euros qu'il propose 208 000 euros car en parfait état, mais impossible de lui trouver preneur depuis deux mois. La faute, selon lui, au taux d'usure (*taux plafond auquel une banque est en droit de prêter, à 2,60 % pour les crédits sur moins de vingt ans*) : « Il reste trop bas face aux taux d'intérêt qui grimpent et bloque les 30-45 ans qui souhaitent devenir propriétaires au Bourget », assure-t-il, sûr que

## Les gares où le prix\* du mètre carré augmente le plus et celles à la traîne

Au 1<sup>er</sup> juillet 2022



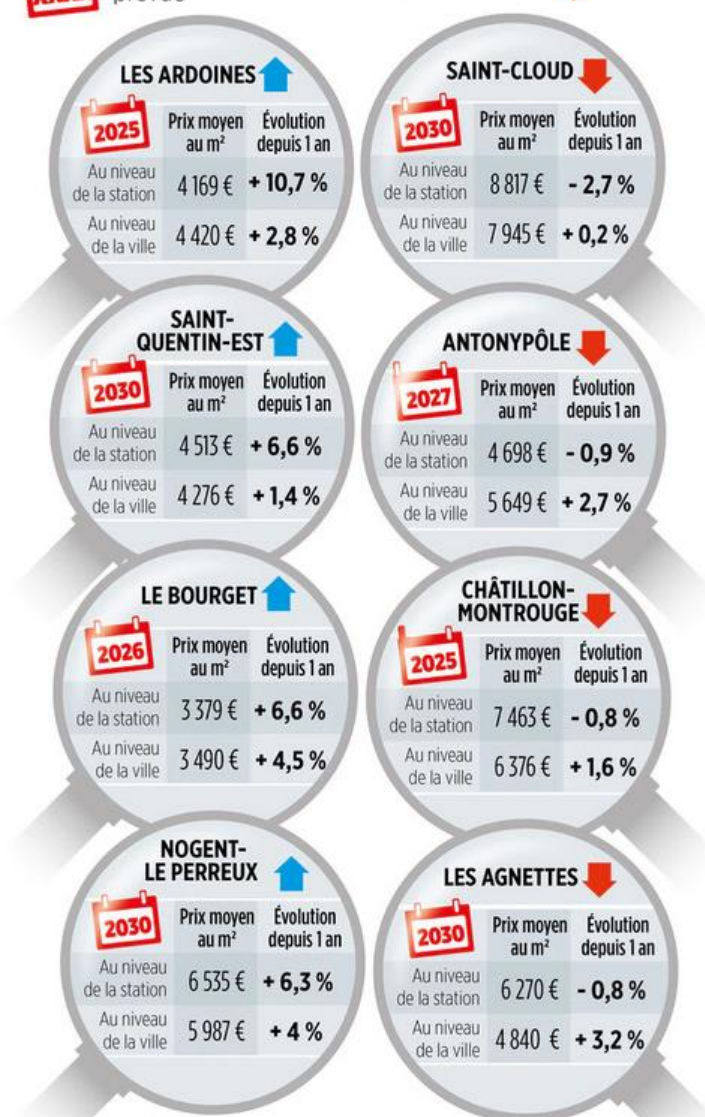
Date de mise en service prévue



En hausse



En baisse



\*Variation des prix entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Prix hybrides selon les données disponibles par station.

« les prix vont devoir baisser pour s'adapter aux capacités d'emprunt ».

Les acquéreurs qui passent la porte de l'agence de Maïssa Bouaziz à Vitry sont aussi devenus plus frileux. « On n'a jamais eu autant de rétractations depuis deux mois, sans parler des refus de prêt des banques », regrette-t-elle.

### **« La fin d'un cycle »**

Même constat autour des futures gares comme Saint-Cloud ou Antony (Hauts-de-Seine) où les prix stagnaient déjà en 2021. « Nous conseillons de mettre directement au bon prix pour éviter des négociations et la perte de temps », assure Anastasiia Servy, directrice de l'agence Stéphane Plaza Immobilier Antony. Elle a vendu en un week-end une maison de 80 m<sup>2</sup> à rénover rue des Rabats (avec 420 m<sup>2</sup> de jardin), 490 000 euros, « son juste prix ».

À Saint-Cloud, un secteur plutôt aisé, le directeur de l'agence Nestenn, Romuald Derozier, se veut pragmatique : « On est en train de vivre la fin d'un cycle, on n'est pas dans une crise financière comme en 2008, il y a de l'argent mais le marché est tendu, on fait peu de ventes, les vendeurs ne sont pas prêts à vendre moins cher mais les prix vont devoir atterrir, aucun indicateur ne montre que ça va repartir en septembre. »